

PCAET



(Plan Climat Air Énergie Territorial)



SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

PAR VOIE DEMATERIALISEE DU 1^{ER} FEVRIER AU 3 MARS 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1 - CONTEXTE | 4 |
| 2- OBJECTIFS | 4 |
| 3- DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC | 5 |
| 4- SYNTHESE DE LA PARTICIPATION | 8 |
| 5- CONTRIBUTIONS DU PUBLIC ET REPONSES APPORTEES | |

1- CONTEXTE

Au-delà des aspects techniques et administratifs, la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) implique la mise en place d'une phase de concertation avec les citoyens du territoire, mais également avec les associations, les entreprises etc... Cette phase est essentielle, et ce pour deux raisons :

1. Avec l'évolution de la réglementation, les PCAET doivent désormais être co-pilotés avec les acteurs du territoire. Le Plan-Climat devient ainsi le reflet d'une dynamique territoriale, et pas uniquement le reflet de l'engagement de la Communauté d'Agglomération.

2. La bonne mise en œuvre du programme opérationnel est directement corrélée à la sensibilité des acteurs du territoire. Améliorer cette dernière et permettre à chacun de participer à la démarche garantira une meilleure mise en œuvre des actions.

L'article R229-53 du code de l'environnement précise les modalités d'organisation de la concertation. En effet, cette dernière est obligatoire. Néanmoins, c'est bien la collectivité qui définit librement « les modalités d'élaboration et de concertation de son PCAET ». La Communauté d'Agglomération a ainsi souhaité y inscrire trois caractéristiques fondamentales :

Une concertation ouverte au plus grand nombre : L'ensemble des dispositifs proposés veille à favoriser la participation de tous les publics afin de recueillir un nombre de témoignages représentatif du territoire.

Une concertation multi-acteurs : Afin de garantir la participation de l'ensemble des acteurs lors du processus de co-construction et de concertation, des instances spécifiques ont été créées. Des comités de pilotage et des comités techniques ont été organisés pour les acteurs accompagnant la Communauté d'Agglomération. Des ateliers thématiques

ont permis d'intégrer les acteurs territoriaux au processus de co-construction. Les élus ont également été invités à participer à la démarche via un atelier dédié sur la stratégie.

Enfin, deux réunions publiques et une contribution numérique ont été organisées afin de faire participer la population à la démarche. Les résultats de cette concertation ont été portés à la connaissance du public au travers du livre blanc de la concertation, mis à disposition sur le site internet de Clisson Sèvre Maine Agglo.

La participation du public par voie électronique est une phase obligatoire dans l'élaboration d'un PCAET dont les modalités sont définies par le code de l'environnement. Elle a pour objectif de permettre au public de donner son avis sur le plan achevé.

Une concertation inscrite dans le temps : Si la concertation représente un temps spécifique d'échanges autour du projet avec les acteurs du territoire, elle n'est pas toujours suffisante car limitée dans le temps. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération souhaite, après la validation du PCAET, continuer à faire vivre son pilotage. La commission Climat-Transition énergétique de Clisson Sèvre Maine Agglo sera amenée à construire la feuille de route opérationnelle du PCAET et à suivre son état d'avancement.

2- CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Clisson Sèvre Maine Agglo a été arrêté le 3 mars 2020 par délibération du conseil communautaire.

Suite à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et son décret d'application en date du 24 avril 2017, l'article 123-19 du code de l'environnement a été modifié. Ce dernier prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public soit mise en place.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à l'évaluation environnementale et à la consultation du public.

Concernant le projet de PCAET, l'obligation d'organiser une participation par voie électronique découle de l'application combinée des articles R122-17, L229-26 et R229-51 et suivants du Code de l'Environnement.

La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser les projets ou approuver les plans et programmes.

La composition du dossier soumis à la participation du public par voie électronique est régie par les dispositions II de l'article L123-19 du Code de l'Environnement.

Il est à souligner que cette consultation du public s'inscrit dans un cadre réglementaire défini et est différente de la démarche de concertation menée, au cours de l'élaboration du projet, avec les acteurs du territoire. Cette dernière est présentée dans le bilan de la concertation du PCAET.

3- OBJECTIF

Le principal objectif de la consultation du public, après l'arrêt du projet, est de recueillir, avant son adoption dans sa version définitive, les observations des citoyens et des acteurs du territoire sur les différentes composantes du projet afin de l'enrichir et de le bonifier.

Pour rappel, la stratégie de Clisson Sèvre Maine Agglo s'articule autour de 7 grandes orientations stratégiques :

- 1- mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire
- 2- engager l'intercommunalité et les collectivités dans une démarche d'exemplarité
- 3 – se déplacer sobrement sur le territoire
- 4- améliorer la performance énergétique des bâtiments
- 5- développer et soutenir une économie locale durable
- 6- développer le potentiel énergie renouvelable du territoire
- 7- Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire

4- DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

4-1 - outils de communication

Un point presse a été organisé le 12 janvier 2021. Les documents du PCAET ont été mis en ligne sur le site internet <https://environnement.clissonsevremaine.fr/>, ainsi que la réactivation d'un

formulaire de participation en ligne
<https://avisplanclimat.clissonsevremaine.fr/>

L'avis de la consultation du public a été lancé le 15 janvier 2021, par affichage au siège de Clisson Sèvre Maine Agglo et publication sur le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité.

Les rédactionnels et visuels ont été adressés aux communes pour relais dans leurs supports de communication (newsletter, sites Web, magazine, Emailing, panneaux lumineux...).

Un Emailing a été réalisé auprès des partenaires de Clisson Sèvre Maine Agglo.

Les documents du PCAET en format papier ont été mis à disposition du public pour consultation dès le 15 janvier et jusqu'au 3 mars inclus.

La consultation s'est déroulée du 1^{er} février au 3 mars 2021 inclus.

Pendant la durée de la participation électronique, des posts réguliers ont été réalisés pour maintenir la communication.

Un communiqué de presse a été réalisé à la mi-parcours de la consultation du public.



Plan climat : les habitants peuvent apporter leurs avis. Du 1^{er} février au 3 mars, les habitants de la communauté d'agglomération sont invités à donner leurs avis, remarques et suggestions sur les 64 actions pour le climat et la transition énergétique du Plan climat air énergie territorial. Ils peuvent consulter les documents, la stratégie, le plan d'actions, les synthèses..., et contribuer en ligne sur <https://agissons pour le climat.clissonsevremaine.fr>.

Hebdo Sèvre et Maine 3/02/21

4-2 consultation du dossier et dépôt des contributions

Ont été mis à la disposition du public, dès le 15 janvier et jusqu'au 3 mars inclus, sur le site internet et en format papier au siège de Clisson Sèvre Maine Agglo :

- le diagnostic du PCAET
- la stratégie
- le plan d'actions
- l'évaluation environnementale stratégique
- le bilan de la concertation
- le résumé non technique
- l'avis de la Région des Pays de la Loire
- l'avis des services de l'Etat
- une notice explicative du déroulement de la participation électronique du public

Les contributions ont été réalisées par un formulaire en ligne dédié. Une adresse mail a été mise à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

5- SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

5-1 participation du public

La communication sur la concertation par voie électronique du public a été lancée le 15 janvier 2021. Sur la période préalable de la concertation, du 15 janvier au 1er février, la fréquentation des pages du site internet a été la suivante :

- Page « PCAET générale » : 111 visiteurs uniques – 149 visites totales
- Page « donnez votre avis » : 89 visiteurs uniques – 142 visites totales

Sur la période de la concertation, du 1er février au 3 mars 2021 :

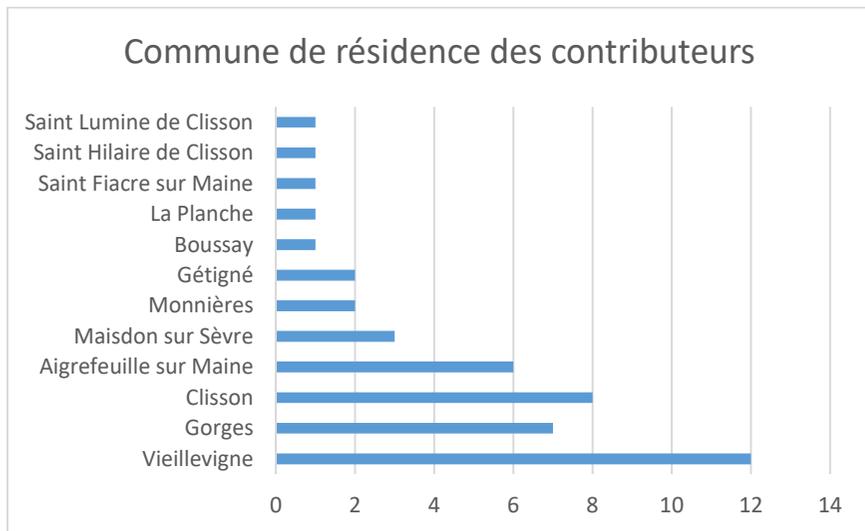
- Pages « PCAET générale » : 323 visiteurs uniques – 400 visites totales
- Pages « donnez votre avis » : 159 visiteurs uniques – 187 visites totales

A l'activité sur le site internet, s'ajoutent les réactions aux différents posts réalisés sur les réseaux sociaux de l'Agglo :

- Facebook :
 - . 977 vues – 46 interactions (j'aime, partage, clic...) (10/03)
 - . 884 vues – 513 interactions (17/02)
 - . 726 vues – 28 interactions (08/02)
 - . 634 vues – 1 interaction (01/02)
 - . 2398 vues – 201 interactions (15/01)
- Instagram
 - . 363 vues uniques – 11 j'aime
- LinkedIn :
 - . 688 vues – 14 réactions – 6 partages – 26 clics
- Twitter :
 - . 616 vues – 12 interactions (15/01)
 - . 356 vues – 9 interactions (08/02)

45 personnes ont apporté leur contribution au projet de PCAET de Clisson Sèvre Maine Agglo dans les délais impartis par la consultation et 7 contributions ont été apportées hors délai.

12 communes sur les 16 de la CSMA sont représentées.



109 contributions ont été formulées.

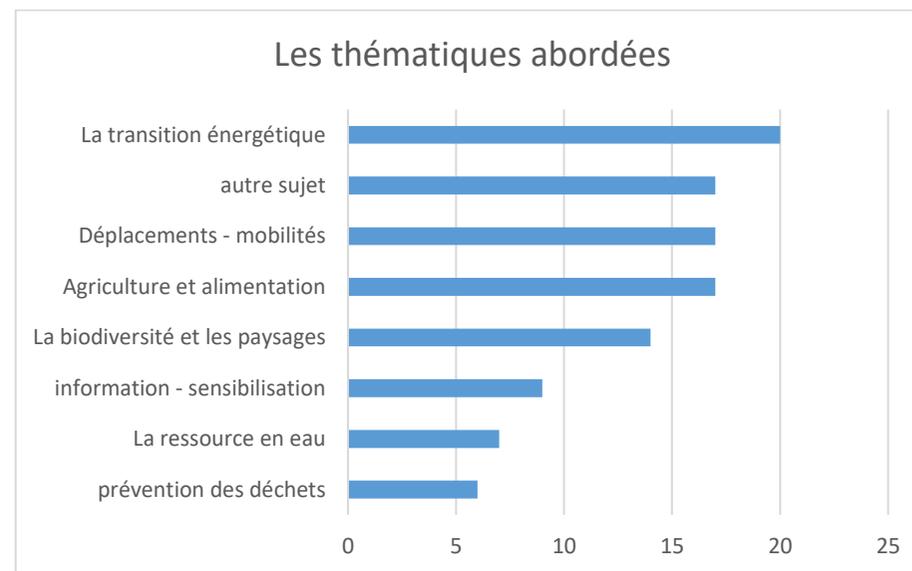
Certaines contributions abordant différents sujets, chacun de ces sujets ont été ventilés selon l'action à laquelle il se rapprochait.

5-2 Les thématiques traitées

Le formulaire en ligne permettait de classer les contributions selon 8 thématiques :

- L'agriculture et l'alimentation
- Les déplacements et la mobilité
- La transition énergétique
- La biodiversité et les paysages
- La ressource en eau
- La prévention des déchets
- L'information et la sensibilisation
- Autre sujet

L'ensemble de ces thématiques ont été concernées par les contributions.



6- CONTRIBUTIONS DU PUBLIC ET REPONSES APORTEES

Les contributions du public ont été organisées selon l'architecture du plan d'actions du PCAET.

Pour rappel, les 7 orientations stratégiques du PCAET sont :

- 1- mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire
- 2- engager l'intercommunalité et les collectivités dans une démarche d'exemplarité
- 3 – se déplacer sobrement sur le territoire
- 4- améliorer la performance énergétique des bâtiments
- 5- développer et soutenir une économie locale durable
- 6- développer le potentiel énergie renouvelable du territoire
- 7- Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire

Les réponses sont apportées selon 3 catégories :



Information : La CSMA apporte des éléments d'informations complémentaires et/ou des précisions pour répondre aux observations. Dans ce cas de figure le PCAET n'est pas modifié.



Point de Vigilance : l'observation concerne des points déjà intégrés dans le PCAET mais formulés de manière plus ciblés ou détaillés. Le PCAET ne pouvant aller jusqu'au niveau de détail souhaité, la CSMA prend note de l'observation comme point de vigilance lors de la mise en œuvre du PCAET.



Modification du PCAET : l'observation amène une prise en compte d'éléments qui seront intégrés à la stratégie et/ou programme d'actions du PCAET en amont de son adoption, pour en compléter la portée ou affiner la formulation.

Ce bilan ainsi que la note de prise en compte des avis sera consultable sur le site internet de CSMA pendant une période de 3 mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

CONTRIBUTIONS GENERALES

| CONTRIBUTIONS |
|---|
| Bonjour Les enjeux auxquels l'Agglo doit faire face sont majeurs. La décennie en cours verra très probablement s'accélérer les événements sociologiques, économiques et climatiques : Flux migratoire / Accroissement de la pauvreté (gilets jaunes) / Crise sanitaire / Modèle économique à bout de souffle / Dérèglement climatique (3années de gel sur les 4 dernières années, quid de 2021 ?) / Problématique de l'eau / Sécheresse / GES / Pollution de l'air / Raréfaction des ressources, etc. Le PCAET devrait être l'axe central de nos actions en s'appuyant sur les 3 piliers du Développement Durable afin de devenir un territoire réellement acteur face à toutes ces transitions nécessaires. Les Collectivités doivent en montrer le chemin en devenant exemplaire. Ex : tous les bâtiments publics existants devraient être rénovés sur le plan énergétique et tous les nouveaux devraient être construits avec un objectif a minima E2C1 ou même E2C2 |
| Comme vous l'indiquez dans le résumé non technique, tous les acteurs du territoire doivent s'emparer du PCAET et grâce à la méthode utilisée pour son élaboration, c'est bien le cas. Mais Clisson Sèvre et Maine Agglo doit le porter politiquement et dégager des moyens pour mettre en œuvre les actions. Pour l'instant, il est un document technique qui s'ajoute aux autres plans cités (PGD, PLH, ...). Il manque un projet de territoire qui permettra de créer une cohérence et une vision politique |
| Messieurs, les transitions énergétiques et économiques sont déjà bien engagées dans de nombreux territoires. La communauté d'agglomération doit se munir d'un projet de territoire qui fixera un projet politique. Le PCAET, comme les autres plans, sera alors porté. Et un budget adapté sera nécessaire pour la mise en œuvre des actions définis. |
| Ayant participé aux réunions participatives, j'ai pris le temps de lire l'ensemble du document PCAET et particulièrement le programme d'action. Ce programme semble plutôt complet. Je n'ai qu'un commentaire : "Place aux actes " aussi vite que possible, en commençant par les économies d'énergie et d'eau, et en stoppant tous les projets |

d'artificialisation des terres, : l'arrêt d'arrachage de haies, ...) ex : pour passer la fibre, ou pour l'entrée d'un nouveau lotissement, ou de petits bois pour bassin/réserve d'eau.

Pendant les vacances scolaires, petits travaux d'aide en extérieur ou intérieur pour les jeunes de la commune, contre rémunération. Pour motiver la jeunesse, et le montrer comment se passe la vie active

AXE 1, MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS

Objectif 1 - Assurer la gouvernance du PCAET

Action 1 - Piloter et évaluer le PCAET

CONTRIBUTIONS

Prévoir des bilans pour chaque action mise en œuvre.

Le chiffrage des actions en termes de ressources humaines et financières permettrait d'apprécier la faisabilité de ce programme d'actions qui se veut très ambitieux sur l'aspect stratégique, mais dont il est difficile d'apprécier la réalité pratique.

Réponses apportées

 L'évaluation des moyens humains et financiers sera réalisée afin de prioriser les actions et de les mettre en œuvre dans un calendrier. La réalisation d'un bilan pour chaque action fait bien partie du processus d'évaluation du PCAET.

Action 2 - Former les élus et les agents

CONTRIBUTIONS

Former les élus et les agents : Il est fait mention des habitants en première ligne, mais pas dans le descriptif de l'action. Il est à mon sens important de former aussi les habitants, trop peu savent ce qu'est un PCAET. Cela favoriserait l'implication de tous. Cela est développé en 2, action 1 mais il n'est pas fait mention de conférences, formations ou informations directes. Les bulletins, vidéos ou site web ne sont pas suffisants.

Réponses apportées

 Cette contribution vient apporter des précisions dans les modalités de mise en œuvre de la fiche action 2 -1 Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectif 2 - Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs autour des engagements de l'Agglo

Action 1 - Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire

CONTRIBUTIONS

L'enjeu est majeur on le sait tous. C'est par des petites actions mises bout à bout que l'espoir d'une planète plus verte renaît. La cible première me semble être le particulier, nous, les habitants de l'agglomération, les consommateurs. Certains pour ne pas dire beaucoup (mais j'en doute) ont modifié leurs habitudes de consommation, de déplacement, ce qu'il faut encourager. D'autres en sont au début de la prise de conscience, il faut les inciter à poursuivre. Nous avons tous des degrés différents d'implications, c'est logique, c'est respectable. Le pire serait l'abandon !... Se dire que les efforts doivent être accomplis par les entreprises ou les collectivités ou par les autres (« je m'y mettrai quand ce sera imposé ») l'axe principal semble être la sensibilisation et la communication. Connaître son empreinte énergétique, être accompagnés, faciliter les démarches administratives pour obtenir des subventions, en bref améliorer l'accès à l'information pour récompenser les initiatives. Est-ce que ces pistes sont possibles ?

Par des actions au sein des établissements scolaires, informant sur les écogestes numériques mais également invitant les élèves à réfléchir à leur consommation, au cycle de vie des objets, à l'écoconception ; Par des messages / campagnes de communication (comme celle de l'ADEME) sur les réseaux sociaux, pour s'adresser aux utilisateurs au cœur même de leurs pratiques numériques.

Création d'une "école" du développement durable pour les mercredi et samedi pour les enfants. Constituant un ensemble d'enseignements et d'activités pour former nos futurs citoyens (exemple CPN, recyclage, travaux manuels, jardinage, enjeux de l'eau, etc...)

Développer des actions d'éducation à l'environnement pour tous les publics (ex : clubs "Connaître et Protéger la Nature" de Clisson Passion).

Sur les déchets dans les fossés et autres lieux publics : on pourrait organiser de grands "nettoyons la nature" mais aussi verbaliser fortement les coupables (s'ils ont laissé des indices), et communiquer sur les enjeux (et si on a des déchets, c'est que l'on a les moyens de consommer !!!)

Favoriser la biodiversité dans les jardins en remettant en cause les idées de "jardin propre": pas forcément tondre tout le jardin, laisser l'hiver des plantes montées en graines pour nourrir les oiseaux, laisser certaines adventices parmi les cultures, etc... C'est un changement de mentalité à petite échelle donc faisable pour jardins publics et jardins privés (pub).

Réponses apportées

 Ces contributions sont déjà présentes dans le descriptif de l'action. Elles viennent la compléter et la détailler dans la mise en œuvre de l'action. La CSMA prend note de l'observation comme point de vigilance dans la mise en œuvre du PCAET et communiquera ces remarques aux acteurs concernés.

AXE 2, ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE

Objectif 1 - Améliorer la performance des bâtiments et de l'éclairage publics

Action 1 - Accompagner les collectivités dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments (pilotages des installations et des travaux)

CONTRIBUTIONS

Faire passer l'ensemble des bâtiments communaux à une étiquette énergétique A.

Réponses apportées

 Les élus de la CSMA considèrent également que c'est un but à atteindre, qu'il faut mettre un calendrier de mise en œuvre et définir le coût. Concernant l'étiquette énergétique A, il faudra se poser la question du référentiel à utiliser pour les bâtiments existants. Il semble plus pertinent de se fixer l'atteinte de l'objectif à l'échelle du patrimoine communal et non bâtiment par bâtiment. L'accompagnement des collectivités pourra se concrétiser par l'élaboration d'un schéma directeur de réhabilitation des bâtiments communaux, intégrant le calendrier de réalisation et les coûts. Ce travail est déjà initié auprès des communes accompagnées par la mission CEP.

Action 2 - Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation" ou "passif"

CONTRIBUTIONS

L'intégration des énergies renouvelables est primordiale, en revanche je ne comprends pas le fait d'exclure les ENR combustibles (biomasse notamment). La biomasse est un enjeu important de la décarbonation du bâti, il ne faut pas l'exclure. Il est très bien de penser à la qualité de l'air intérieur, c'est un grand oublié des réglementations actuelles. Autre point, pourquoi forcer la collectivité à réaliser les nouveaux bâtiments sous label E3C2 ? Cela peut engendrer des surcoûts importants L'enjeu climatique nous pousse à réduire les émissions de CO2. Il faut donc d'abord encourager à réduire les constructions, revoir les usages, puis privilégier les constructions bas carbone (donc C2). Le niveau énergétique du label E+C- n'est pas l'enjeu crucial vis à vis de la réduction des émissions de CO2 du bâtiment (cf. SNBC 2). Les enjeux sont connus, les solutions existent : il appartient à l'AggloH! de ne pas se contenter du niveau réglementaire (qui tarde et dénature les objectifs initiaux) et de mettre en place ces solutions ambitieuses, sans attendre car le temps est compté et nous continuons à prendre du retard ...

Lorsque la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) publique porte une ambition environnementale pour ses projets de construction de bâtiment public, le groupement de Maîtrise d'Œuvre (MOe) a beau avoir une expertise environnementale, cette dernière a sa propre logique, différente de celle de la Maîtrise d'Ouvrage. Pour assurer l'atteinte des objectifs environnementaux de la MOA, il est primordial que cette dernière missionne un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB), si possible dès la phase programmatique (pour intégrer le plus en amont possible ses objectifs), et jusqu'à au moins 1 année complète après livraison (pour s'assurer que les équipements répondent correctement à la saison de chauffe et aux surchauffes potentielles estivales et d'inter-saisons). Il existe des acteurs locaux, sur le territoire du Vignoble nantais, qui proposent ce type de prestation d'AMO QEB. Les enjeux sont connus, les solutions existent : il appartient à l'AggloH! de ne pas se contenter du niveau réglementaire (qui

tarde et dénature les objectifs initiaux) et de mettre en place ces solutions ambitieuses, sans attendre car le temps est compté et nous continuons à prendre du retard ...

Pourquoi donc tout simplement les maires ne donneraient ils pas l'exemple en s'attaquant à l'isolation des bâtiments communaux avec un plan d'équipement de toutes les toitures de panneaux solaires ? Exemple la nouvelle cantine scolaire de Clisson produit elle son eau chaude avec des panneaux solaires ?

J'aurais remplacé "renouvelables" par "décarbonées". Ceci permet de recourir au nucléaire qui n'émet que 12grCo2/kWh (Giec)

Réponses apportées

 Il est proposé de s'appuyer sur le label E+C- pour la construction des bâtiments neufs avec pour objectif de viser le niveau E3+ C2-, ceci ne constitue pas une obligation mais un objectif vers lequel tendre. La volonté est bien d'accompagner les collectivités à anticiper la réglementation et donc à être plus ambitieuse que le niveau réglementaire actuel, qui évolue. La mission de Conseil en Energie Partagé accompagne les collectivités dans leur projet d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments.

 Concernant l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, cette contribution constitue un point de vigilance à avoir dans la mise en œuvre de l'action. Un recensement des acteurs du territoire qui œuvrent dans ce domaine pourra être réalisé par le service développement économique pour une meilleure connaissance des collectivités.

 L'isolation des bâtiments publics et le recours aux énergies renouvelables font bien partie du plan d'actions du PCAET.

 Le fait de remplacer « renouvelables » par « décarbonées » aurait pour risque de dénaturer le recours souhaité aux énergies renouvelables. Il est à

noter que 39 notes d'opportunité pour le développement des panneaux photovoltaïques ont été réalisées sur le territoire de CSMA par le SYDELA.

Action 4 - Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public

CONTRIBUTIONS

Il serait bien d'envisager, en lieu et place du remplacement, la suppression totale de certains éclairages publics. Il ne me semble pas que la loi oblige à recourir à l'éclairage dans les zones publiques. Cela serait une source d'économie d'énergie et d'investissement. Comme le préconise la convention citoyenne pour le climat, il faut interdire les vitrines et panneaux publicitaires éclairés.

Les éclairages publics restent éclairés jusqu'à 22 h 30 et pour prendre le bus ALEOP avant 6 h 30 tout le monde utilise son smartphone car il n'y a pas d'éclairage. On sait que l'éclairage public est délétère pour la faune, pourquoi le laisser jusqu'à des heures si avancées ? Que de gaspillage !

Prendre des mesures d'économie d'énergie pour l'éclairage public et faire respecter la nouvelle réglementation pour l'éclairage des enseignes et vitrines commerciales.

Je pense qu'on pourrait encore aller plus loin dans la lutte contre la pollution lumineuse : réduire les durées d'éclairage et surtout éliminer l'éclairage dans des endroits qui n'en nécessitent pas : hameaux, périphéries des petites communes et même lotissements.

Réponses apportées

i Ces contributions sont déjà présentes dans le descriptif de l'action. Elles viennent la compléter et la détailler dans la mise en œuvre de l'action. La CSMA prend note de l'observation comme point de vigilance dans la mise en œuvre du PCAET. Un certain nombre de communes sont déjà engagées dans cette démarche de réduire l'éclairage public. L'éclairage commercial est une piste de réflexion intéressante.

Objectif 2 – Développer le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Action 1 - Systématiser la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics

CONTRIBUTIONS

Pourquoi vouloir absolument promouvoir le solaire photovoltaïque ? Comme évoqué plus tôt, il est nécessaire de réduire les émissions de CO₂, donc d'abord réduire nos consommations et émissions avant de se pencher sur la question de l'énergie électrique (qui plus est, est déjà décarbonée en France). Je pense qu'il faut donc profiter de cette action pour plutôt systématiser les investissements dans les actions de réductions des émissions de CO₂.

Réponses apportées

i Il faut en effet accompagner le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics d'une politique de forte réduction de la consommation d'énergie.

Objectif 3 - Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics.

Action 1 - Former les élus et les agents aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.

CONTRIBUTIONS

Est-ce possible d'intégrer les citoyens dans cette formation qualité de l'air intérieur ? C'est un enjeu important concernant la santé.

Réponses apportées

 Les élus de CSMA prennent note de la contribution comme un point à introduire dans la mise en œuvre de l'action.

Objectif 4 - Réduire l'impact des déplacements des collectivités

Action 1 - Optimiser les déplacements des agents

CONTRIBUTIONS

Instaurer une limite de poids sur les véhicules électriques utilisés mise à disposition par la collectivité pour ses salariés.

Favoriser le télétravail et instaurer un quota minimal de jour télétravaillé par service.

Réponses apportées

 La flotte de véhicules de CSMA mis à disposition des agents est uniquement composée de véhicules légers, adaptés aux nécessités des services.

Le télétravail a été mis en place à CSMA avec un protocole de mise en œuvre par service.

Action 5 - Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités vers des carburants à faible impact.

CONTRIBUTIONS

Convertir la flotte des véhicules de l'agglo (véhicules légers, fourgons, bennes à ordures) par des véhicules plus "propres" : électriques, GNV (bioGNV), puis hydrogène dès que cela sera possible.

Recourir aux véhicules LEGERS et peu émetteurs de CO2 sur l'ensemble du cycle de vie. (Biogaz d'abord, puis électrique).

Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco-conduite.

Réponses apportées

 Ces contributions correspondent à l'action 5 de l'axe 2 objectif 4 de réduire l'impact des déplacements des collectivités du PCAET.

Objectif 6 - Préserver la ressource en eau et la biodiversité

Action 1 - Diminuer l'impact sur la ressource en eau.

CONTRIBUTIONS

S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques.

Réponses apportées

 Le SCoT du Vignoble Nantais propose une cartographie des objectifs environnementaux à travers la mise en place d'une Trame Verte et Bleue. Les documents d'urbanisme infra (PLU-i), dans un rapport de compatibilité, déclinent le projet de Trame Verte et Bleue à l'échelle locale, jusqu'au

maillage parcellaire en mettant en place des dispositifs de préservation (du type protection des linéaires bocagers ou préservation des principaux boisements. A ce titre les documents d'urbanisme peuvent mettre en place des espaces boisés classés.

La gestion durable des ensembles boisés répond à des objectifs de préservation de la biodiversité, de la ressource en « bois énergie », préservation du paysage et du cadre de vie. L'association Atlanbois a réalisé un travail sur la gestion des micro-parcelles forestières qui constitue une base de travail.

Action 2 - Prendre en compte les impacts environnementaux des projets publics.

| CONTRIBUTIONS |
|---|
| Pour tout nouveau projet, évaluer l'impact sur l'environnement des émissions à l'usage (ex: évaluation de l'impact du trafic routier sur une nouvelle route). |
| Le principe Éviter-Réduire-Compenser mérite en effet d'être intégré dans les projets d'aménagement du territoire. Il existe une base réglementaire pour l'appliquer à la fois pour les impacts environnementaux mais aussi pour les impacts agricoles (Cf. doctrines régionales). |
| Évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition et de toutes constructions nouvelles. |
| Lors de l'implantation de lotissement, prévoir un espace paysagé non-constructible au prorata de la taille du futur lotissement. |
| Sanctuariser certains espaces naturels pour permettre à la faune et la flore de se régénérer (notamment certains espaces très fréquentés et abimés ces dernières années comme les coteaux Henri IV à Clisson). |

Réponses apportées

 Le principe « Eviter, réduire, compenser » est rappelé par le SRADDET en cours d'élaboration.

 Evaluer le potentiel de réversibilité est un bon moyen d'anticiper l'évolution du bâtiment, de s'inscrire dans une construction durable et de répondre à des objectifs communs de transition écologique. Cette réflexion doit être menée bien en amont des projets. Cette réflexion doit prendre en considération le rapport coût- bénéfice de l'opération.

 L'évaluation du potentiel de réversibilité des bâtiments rejoint les objectifs de la loi Climat et Résilience en cours d'adoption.

 Concernant la création d'espaces paysagers dans les lotissements et la sanctuarisation des espaces naturels, ces contributions contribuent à la préservation de la biodiversité, à l'infiltration de l'eau et la diminution des îlots de chaleur. La CSMA prend note des observations comme point de vigilance lors de la mise en œuvre des actions d'information et de sensibilisation.

Action 3, Zéro artificialisation nette des sols pour les projets portés par CSMA

CONTRIBUTIONS

Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLUI1 et PLU2 conformes aux SCoT3 (et non plus compatibles). Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante. Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace.

Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines.

Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés.

Il faut réduire la consommation des sols par les promoteurs immobiliers ; l'artificialisation des sols est un enjeu écologique ; Arrêtons de céder aux sirènes de ces investisseurs et préservons notre nature.

Limiter l'artificialisation des sols (notamment les extensions de zones commerciales)

Eviter l'extension de lotissements pavillonnaires ou réaliser ceux qui sont nécessaires en véritables éco-quartiers. Imaginer la possibilité d'accueillir des habitants réversibles, conformément aux attentes des habitants les plus jeunes du territoire, à faibles revenus.

Les infrastructures publiques pourraient être pensées pour être utilisées plus rationnellement. Par exemple : pourquoi entretenir autant de terrains de football alors qu'ils ne sont que très peu utilisés et que les équipes fonctionnent sur plusieurs communes ? Pourquoi ne pas reconverter ces

surfaces en espaces boisés voire en résidences ? Ces espaces sont idéalement situés dans l'agglomération. D

Il paraît indispensable de revoir notre emprise sur le sol. Avant de délivrer des permis de construire que ce soit pour des bâtiments industriels ou des habitations, il conviendrait d'encourager fortement (baisse des taxes sur les anciens bâtiments, hausse sur les nouveaux bâtiments...) la réhabilitation des friches ou vieilles constructions. Ainsi, les constructions anciennes doivent être privilégiées pour l'installation des entreprises (réhabilitation des friches industrielles) et pour la rénovation pour les particuliers. Il est aberrant d'observer, dans ma commune comme ailleurs, des friches industrielles alors que de nouvelles zones d'activités sortent de terre. Les terrains bitumés et bétonnés occupent une surface trop importante et ne permettent pas l'écoulement de l'eau. Il en est de même pour les habitations anciennes. Il conviendrait de trouver des leviers afin de favoriser la rénovation avant de construire de nouveaux lotissements. De même, les autorisations de construire se devraient d'être plus strictes afin de limiter les surfaces bétonnées (cour, parking, zone de roulement et emprise de la construction sur le sol). Il existe des moyens de limiter cela à l'instar de ce qui se fait dans certaines villes (obligation d'avoir un certain pourcentage de sa parcelle végétalisée). Cela favorise la biodiversité et réduit la température dans les villes (rues et habitations) en été lors des fortes chaleurs qui vont par ailleurs s'accroître dans les années à venir. Si la construction nouvelle est nécessaire, les autorisations de construire pourraient être plus contraignantes : - obligation du respect et durcissement des normes thermiques, sobriétés des matériaux (favoriser le bois au lieu du béton) - orientation des habitations afin d'optimiser l'énergie - introduire une part obligatoire de production d'énergie "renouvelable". S'il paraît utopique à l'instant présent, nous n'aurons à l'avenir plus le choix car la "nature" nous obligera à ce changement. La transition doit être plus importante dès maintenant afin d'être moins violente et brutale dans quelques années. Bien conscient que seule, la communauté de commune

ne peut pas faire de miracles, je crois néanmoins que cette transition peut s'engager à partir du terrain et donc des collectivités territoriales.

Pourquoi ne pas favoriser l'habitat social de qualité comme en Autriche ? Ainsi la population pourrait être plus mobile que ce soit pour des besoins professionnels ou générationnels et les normes pourraient être mieux suivies. Déconstruire toutes ces verrues industrielles (tenir compte du coût réel de déconstruction et dépollution lors de l'achat) afin de récupérer les surfaces pour de nouveaux bâtiments industriels ou résidences. Réaliser des petits collectifs près des centres bourgs et ne plus construire d'habitat hors agglomération (réduire l'usage de véhicules).

Après lecture des différents éléments relatifs au PCAET, il apparaît qu'un des axes majeurs et transversaux d'action est insuffisamment traité et surtout non accompagné d'engagement fort : l'artificialisation galopante des terres agricoles. Le PCAET détaille différents axes stratégiques majeurs, en lien avec le diagnostic établi et le besoin d'actions en cohérence avec les problématiques rencontrées ou à venir. Pour chacun des axes stratégiques, un panel d'actions et de moyens est envisagé, afin que l'ensemble de ce panel permette une amélioration cohérente des axes traités. Après lecture du diagnostic détaillant notamment l'inexorable artificialisation des sols, il apparaît clairement que cette problématique est censée être l'une des plus transversales et majeures du PCAET, y compris au sein de ses axes stratégiques. Déplacements et mobilité : fin des coûts exponentiels de l'extension inexorable du réseau routier pour distribuer tous les nouveaux lotissements, dégagement d'un budget pour améliorer l'infrastructure existante et ainsi améliorer le maillage cyclable et piéton, possibilité de densification du réseau de transports en commun à coûts maîtrisés, fin de l'étalement de la population avec ses conséquences kilométriques pour les déplacements quotidiens entraînant d'importantes émissions de carbone, meilleure intégration de la proximité dans le maillage du territoire (notion impossible dans une extension sans fin des zones pavillonnaires), fin de

l'augmentation des distances quotidiennes et ainsi favorisation d'une mobilité décarbonée sans impact sur les temps de trajet. Agriculture et alimentation : cohérence des objectifs d'alimentation locale et durable en permettant la préservation des terres agricoles locales et pour certaines une transition vers une production vivrière diversifiée et sans intrant chimique permettant une grande résilience des espaces agricoles face aux aléas climatiques et parasitaires (permaculture, biodynamie, agroforesterie, forêts comestibles, etc) au lieu de leur disparition au profit de zones pavillonnaires et/ou commerciales, création d'emplois en favorisant l'installation de petites exploitations maraîchères ou fruitières travaillant pour leur compte ou pour les collectivités (possibilité d'octroi de terres ou de régies à la production alimentaire maraîchère et fruitière pour la restauration collective au lieu de leur disparition), maîtrise de l'usage des terres agricoles et de l'équilibre et la diversité de la production locale, amélioration de l'offre en produits locaux et durables et ainsi favorisation de leur visibilité et de leur impact sur la population, favorisation de l'économie circulaire, fin de l'érosion indirecte des populations de pollinisateurs par destruction des habitats et donc fin de l'érosion des rendements agricoles (voire même augmentation des rendements par une politique ambitieuse de préservation des pollinisateurs) Transition énergétique : fin de l'augmentation déraisonnée des besoins en éclairage public pour les nouvelles zones pavillonnaires, amélioration de la qualité de l'air par une reforestation des zones agricoles (haies, agroforesterie, forêts comestibles, etc), fin de l'extension des voiries énergivores en construction et entretien municipal, préservation ou création d'îlots de fraîcheur et d'oxygène au sein de l'agglomération, meilleure qualité de vie locale permettant une plus grande sédentarisation de la population pour les loisirs dits « nature » avec une préservation et une augmentation de ces- dits espaces, augmentation du productible locale en « bois énergie » (plantation de haies et forêts-jardins, agroforesterie, préservation et gestions des bois existants, etc), fin de l'accroissement des distances parcourues par les véhicules postaux ou de ramassage des déchets et donc

diminution des émissions liées à ces trajets (chaque kilomètre de voirie créée en lotissement peut accroître de 10L par semaine la consommation en carburant pour le ramassage des déchets, et donc les émissions liées). - Logement, construction et rénovation : fin de l'impact grandissant des constructions neuves en termes d'émissions carbone, consommation d'énergies fossiles et matières premières non locales, fin de la dépréciation de l'ancien au profit du neuf et ainsi ajout de valeur ajoutée pour la rénovation énergétique de l'ancien, diminution des coûts liés à l'extension des réseaux d'eau, assainissement et électricité, meilleure concentration des besoins en éclairage public. - Biodiversité et paysages : fin de la perte de réservoirs de biodiversité, meilleure répartition de la faune sauvage dans les zones préservées, fin deempiètement des zones habitées sur les zones sauvages et donc diminution des interactions nocives avec la faune sauvage (exemple : dangers liés aux sangliers), augmentation des zones disponibles aux loisirs dits « nature » et autres sentiers de randonnée, meilleure résilience des milieux naturels par leur diversification, préservation des milieux naturels existants, fin de l'érosion indirecte des populations de pollinisateurs et donc fin de l'érosion des rendements agricoles. - Ressources en eau : fin de la détérioration de la ressource en eau (chaque mètre carré artificialisé dégrade la filtration des eaux par les sols et végétaux), fin de l'accroissement sans fin de la vulnérabilité hydrologique du territoire (chaque mètre carré artificialisé réduit la résilience des milieux et augmente les risques de crues en cas de fortes pluies ou de sécheresse en cas de manques de précipitations), réduction des coûts de stockage et filtration des eaux (la nature contribue d'elle-même à ces tâches si l'on ne la piétine pas avec des lotissements ou zones commerciales). Ainsi, tous les thèmes disponibles seraient concernés par la fin de l'artificialisation des sols. On retrouve cette transversalité si on redistribue ces mesures au sein des axes stratégiques détaillés dans le programme d'action : 1/ Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire, 2/ Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité, 3/ Se déplacer sobrement sur le territoire, 4/ Améliorer la

performance énergétique des bâtiments, 5/ Développer et soutenir une économie locale et durable, 6/ Développer le potentiel énergétique renouvelable du territoire, 7/ Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique. La dimension holistique du problème de l'artificialisation des sols en fait donc un problème majeur si ce n'est capital au sein du PCAET. Cette démarche vertueuse, il apparaîtrait alors comme purement incohérent de ne pas intégrer cette thématique transversale. C'est pourquoi, afin d'agir avec bon sens, cohérence, bonne foi, et ambition, il apparaît capital de réviser le Plan Local d'Urbanisme en ce sens (la population du quartier ne s'y trompe pas, et n'hésite pas à parler de « brassage d'air » au sujet du PCAET s'il ne suscite pas l'arrêt pur et simple de l'artificialisation des sols). Ainsi la révision du PLU serait un pilier du PCAET qui contribuerait à l'amélioration de tous les axes stratégiques. Il pourrait notamment s'agir d'annuler toute zone 2AU ou 2AUI et les retourner en Agricole, et même de maîtriser le développement au sein des diverses zones 1AU afin qu'elles intègrent mieux ces problématiques. Dans tous les cas, si rien n'est fait pour préserver autant que possible les zones agricoles ou naturelles, le PCAET manquera effrontément de cohérence, tant l'artificialisation des sols impacte l'ensemble des thématiques du PCAET.

Préserver les paysages et limiter plus que jamais la pression immobilière en stoppant la reconversion des terres agricoles en terrains à bâtir !!! Les paysages d'aujourd'hui sont la richesse de ce territoire. Ne le transformez pas en zone dortoir des nantais

Prévoir des jardins partagés, poulaillers collectifs, zone de compostage partagé... dans les projets d'habitats collectifs.

Veiller à maintenir une mixité sociale sur le territoire.

Originaire du vignoble, revenue sur le territoire en 2007, j'ai observé ces dernières une nette dégradation de certains paysages qui font partie de mon quotidien. Je pense aux constructions de lotissements sur les communes qui ne disposent pourtant pas de moyens de transports en commun. Je pense aux extensions voire à la création de zones commerciales d'un autre temps, Je pense aux coteaux de Sèvre dégradés (il y avait encore des lapins dans les coteaux Henri IV à Clisson il y a quelques années, désormais la végétation des coteaux, hyper fréquentés, est trop dégradée pour offrir un abri de qualité à cette biodiversité qui s'appauvrit. Au-delà des effets d'annonces, c'est une vraie réflexion sur ce qui se faisait mais ne peut plus avoir cours qui doit s'enclencher. Les élus devraient pousser à ce que la réglementation (SCOT, PLU...) soit réellement protectrice de notre patrimoine naturel, qui est garant de notre survie et de la lutte contre le réchauffement climatique. Il ne suffit pas de lancer des inventaires dans des zones peu impactées, ni de proposer des actions de communication pour planter quelques arbres. Il s'agit désormais de refuser des aménagements ou constructions qui ne favoriseraient pas la régénération de nos écosystèmes. Exemple de constructions qui ne devraient plus être permises : les immeubles Nexity dans l'"écoquartier" de Clisson ; imperméabilisation des sols, minéralisation des espaces communs et même des jardins individuels ; aucune place pour la biodiversité. Chaque habitant du territoire devrait pouvoir avoir un contact quotidien avec des espaces naturels. C'est en fréquentant la nature, en connaissant la faune et la flore (mais aussi le patrimoine), qu'on a envie d'en prendre soin. Ainsi, les aménagements dans les écoles, les espaces publics devraient être pensés pour permettre aux habitants d'être en contact sensible avec la nature. Même si à court terme c'est moins coûteux de bétonner ou de minéraliser des espaces publics, le prix à payer, à assez court terme malheureusement aussi, de cette dégradation de nos écosystèmes sera bien plus lourd. En Allemagne, les "jardins" minéraux ont été interdits par

exemple. Dans chaque nouvel aménagement, prévoir des jardins (partagés, familiaux ou autres).

Mettre en œuvre des outils favorisant la biodiversité

Réponses apportées



Les contributions portent sur :

- la limitation de l'artificialisation des sols,
- la consommation foncière que ce soit pour l'habitat comme pour l'activité économique
- la protection des espaces agricoles et naturels.
- Limiter les espaces imperméabilisés : espaces publics, cours, parking (écoulement de l'eau, biodiversité, confort d'été)

L'artificialisation des sols est l'objet principal du Schéma de Cohérence Territoriale. La loi Climat et résilience, en cours de construction va augmenter le niveau d'effort à fournir (-50% par rapport aux 10 dernières années).

Le rapport entre le SCoT et le PLU est un rapport de compatibilité et non de conformité.

Concernant la mixité sociale, le SCoT demande que les principaux pôles réalisent une part de 20% de logements locatifs sociaux et les pôles intermédiaires 10%.



Les élus de CSMA prennent note de la contribution comme un point à réfléchir dans la mise en œuvre de l'action. Il semble important de porter à connaissance l'ensemble des outils réglementaires existants.



Proposition de modifier le titre de l'action pour ouvrir à l'ensemble des collectivités du territoire.

Action 4 - Communiquer et sensibiliser à la préservation de la biodiversité

CONTRIBUTIONS

Cette action est pertinente et il faudrait aussi communiquer sur la contribution de l'agriculture du territoire à la préservation de la biodiversité, par exemple avec le développement des plantations de haies, des certifications Haute Valeur Environnementale, ... Dans les conditions de réalisation de l'action, celle qui vise à « éviter les monocultures » n'est pas judicieuse : la vigne par exemple est une monoculture qui fait partie de l'identité du territoire et peut générer une biodiversité fonctionnelle.

Faire que les travaux d'entretien des dépendances vertes de la communauté d'agglo soient réalisés à la bonne saison et en gestion différenciée (fauchage et débroussaillage des dépendances routières par exemple).

Réponses apportées

 Les conditions de réalisation mentionnées dans les fiches actions relèvent de l'évaluation environnementale et stratégique.

La mention "éviter la monoculture" ne ciblait pas l'activité viticole mais plutôt les espaces agricoles permettant de favoriser la biodiversité.

Cette remarque fait en particulier référence à l'ambition de l'action « planter un arbre par enfant ». Elle préconise d'éviter de ne planter qu'une seule essence d'arbre (soit la monoculture), ne favorisant pas la biodiversité contrairement à un espace contenant plusieurs espèces de végétaux.

Bien que la viticulture fasse partie de l'identité du territoire, certaines pratiques permettent de favoriser la biodiversité au travers de cultures annexes (ex: couverts végétaux, espèces mellifères,...).

 Concernant les travaux d'entretien des dépendances vertes de CSMA, une réflexion est à mener pour mieux prendre en considération la préservation de la biodiversité.

Objectif 7 - Promouvoir l'éco-exemplarité au sein des collectivités

Action 1- Optimiser les usages informatiques et les outils de télécommunications

CONTRIBUTIONS

Concernant tout le numérique : Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux. Promouvoir l'information et l'éducation sur les pratiques de sobriété numérique. Développer la capacité à s'interroger individuellement et collectivement sur nos besoins (Ex: avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent ? Avons-nous besoin de la 5 G ?) Privilégier l'acquisition d'un appareil réparé avec garantie d'un ou deux ans plutôt que l'achat d'un appareil neuf. Mutualiser les équipements électroniques qui peuvent l'être. Rendre obligatoire, avant la mise en place d'un service numérique, la réalisation d'un bilan.

Réponses apportées

 La CSMA prend note de la contribution comme un point à réfléchir dans la mise en œuvre de l'action présente dans l'axe 1 – Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire, Objectif 2– Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs autour des engagements de l'Agglo - action 1 Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire.

AXE 3, SE DEPLACER SOBREMENT SUR LE TERRITOIRE

Objectif 1 - Donner leur place aux modes actifs dans les déplacements quotidiens (PGD).

Action 1- Porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs.

CONTRIBUTIONS

Un manque criant de pistes cyclables (ne parlons même pas de pistes sécurisées !) en 44. Il faut prendre exemples sur le 85. Pour mon cas personnel, des pistes cyclables "sécurisées" reliant le vignoble à Nantes (le long des D137, D58-59 et D149 ...) permettrait d'aller et revenir du travail une grande partie de l'année. Mais aujourd'hui, aucune alternative possible à la voiture (car Aleop trop tard le matin et trop tôt le soir). A vélo c'est inimaginable (visibilité nocturne !!! + flux de vl très important).

Il serait judicieux écologiquement parlant de créer des pistes cyclables Cela permettrait de se déplacer avec sécurité d'une commune à l'autre Et d'être dans une démarche écologique de par l'effet du vélo Une piste Vieillevine -Montaigu manque énormément Cette route est dangereuse en vélo alors qu'elle pourrait être empruntée régulièrement pour aller au travail, collègue et lycée

Augmenter la quantité de pistes cyclables urbaines et intercommunales (notamment pour les communes qui se touchent) tout en prenant garde à la sécurité des cyclistes (avec un espace conséquent entre les pistes et la chaussée).

Développer les pistes cyclables entre les agglomérations et favoriser la circulation en vélo en proposant des aides pour l'acquisition d'un vélo électrique ainsi que de son entretien (à l'image de l'action nationale).

Favoriser les déplacements doux : pistes cyclables pour relier, dans les différentes communes, le bourg et les villages (habitat très dispersé dans le vignoble). Même chose pour relier les communes entre elles.

Faciliter les déplacements piétons et l'usage du vélo au quotidien, par de vraies continuités dans les liaisons douces, notamment aux abords des établissements scolaires, lieux de vie, gares.

Comment aller au travail à vélo ? Il manque un maillage de pistes cyclables (non liées aux routes). De même, le piéton devrait être respecté en agglomération (trottoirs suffisamment larges, entretenus et non "squattés" par les véhicules ou minés par les déjections canines). Des transports en commun permettant de rejoindre Nantes pour travailler ou autre existent mais ne sont pas suffisamment mis en avant : il serait bon de ne pas viser que le public scolaire.

Piste de vélo sur les petites communes pour les « petits » déplacements, écoles, commerces de proximité ...

Je suis arrivé sur la commune d'Aigrefeuille sur Maine en septembre 2019. Nous accordons beaucoup d'importance aux déplacements en vélo, mais la commune n'est pas toujours aménagée pour des déplacements, surtout avec des enfants. Serait-il possible d'améliorer la circulation à vélo ?

En tant que Clissonnaise, j'ai la chance de pouvoir me déplacer sans voiture (train pour me rendre au travail à Nantes, déplacements quotidiens à pieds ou à vélo). Cependant, les circuits cyclables ne sont pas encore assez sécurisés pour permettre à mes enfants de circuler en toute sécurité. Il m'arrive encore malheureusement, malgré mes convictions, de prendre la voiture pour les conduire dans certains déplacements. Les abords de l'école Jacques Prévert et du collège Rosa Parks par exemple demanderaient à être retravaillés avec les usagers pour permettre une vraie continuité cyclable. Enfin, les acteurs locaux qui œuvrent au quotidien pour favoriser les mobilités actives pour toutes et tous, quel que soit leur âge ou catégorie

socio-professionnelle, devraient être valorisées et soutenues par l'agglomération. Je pense notamment à Clisson Passion, avec son atelier vélo coopératif qui sauve des déchetteries et remet en état plus de 300 vélos par an, et sa vélo-école qui forme petits et grands à l'usage du vélo au quotidien. Les collectivités devraient s'appuyer davantage sur les initiatives de leur territoire, et faire confiance aux citoyens qui disposent d'une expertise d'usage. Enfin, pour celles et ceux qui ne peuvent faire de grandes distances à vélo, il serait intéressant de repenser des circuits de transports en commun type navette, entre les communes de l'agglomération, ce qui dynamiserait le territoire, et favoriserait le lien social et la sortie d'isolement de certaines catégories de la population. Ces navettes pourraient être utiles autant aux ados qui veulent sortir de chez eux le week-end et se rencontrer, qu'aux personnes âgées, qui souffrent beaucoup d'isolement, notamment en cette période.

Comme énoncé dans la partie biodiversité et paysages, la plantation de haies et le développement d'un réseau de sentiers pédestres et cyclables sont des actions nécessaires pour la biodiversité et mais aussi pour la mobilité et les loisirs. Le rachat des chemins de remembrement par les communes ou l'agglomération ainsi que des terrains sont nécessaires afin de développer le réseau de sentier pédestre ou cyclable. Outre la favorisation de la biodiversité, ces liaisons douces permettent de profiter pleinement de la nature mais aussi de se déplacer au sein de nos communes. (Voir contribution "mobilité"). Par exemple, à titre personnel, il n'est pas envisageable pour nous, avec nos enfants, de nous déplacer à vélo pour rejoindre le bourg (nous sommes à 2.5km du bourg de Vieilleville). La route est étroite et sinueuse et peu agréable. Nous nous déplaçons parfois à pied le long de cette route lorsque nous y sommes "contraints" mais nous ne nous sentons pas en sécurité. Il en est de même pour la course à pied. Les sentiers sont beaucoup plus intéressants que les routes (que ce soit pour le côté agréable comme pour l'aspect sportif). Le

développement de ces sentiers est vraiment quelque chose que nous attendons.

Pour les aménagements cyclables : vérifier la pertinence des aménagements cyclables auprès des usagers (associations membres de la FUB : Place au vélo Vignoble nantais, Clisson Passion).

Faciliter l'accès à des vélos pour tous : mise à disposition de vélos dans l'espace public ou auprès des entreprises (comme le fait Clisson Passion auprès d'entreprises de la zone de Tabari).

Soutenir les services vélo ou communiquer sur ces services : Clisson Passion propose des ateliers de réparation vélo coopératifs (Good'Huile), une vélo-école, des actions de sensibilisation aux mobilités actives. Travailler avec ces acteurs locaux pour démocratiser l'usage du vélo au quotidien.

Sécuriser les déplacements en vélo : créer des pistes cyclables dédiées et non des aménagements partagés avec la voirie comme actuellement mettre en place des aménagements provisoires pour avoir le retour d'expériences des usagers (cf Nantes Métropole)

Bonjour, Les déplacements à bicyclette ou à pied devraient être réellement facilités : pistes cyclables distantes des voies routières permettant de relier les différentes communes en toute sécurité. Les trottoirs devraient être réservés aux piétons (et non être utilisés pour stationner les voitures), entretenus, ils devraient être agréables à utiliser (éducation canine à prévoir). Les transports collectifs pourraient être promus (pourquoi ne pas pouvoir utiliser les transports scolaires pour les travailleurs : ici les transports via Montaigu pourraient s'arrêter à la Gare SNCF), les horaires Lila adaptés à l'usage de travailleurs nantais.

Demande de passages piétons et vélos depuis le centre de Gorges jusqu'à Angreviers - passage sur le pont de Beau Soleil et raccordement sur la piste qui vient du Pallet via la Morandière

Un projet existe de longue date à Clisson pour remplacer les feux tricolores de l'avenue du Général Leclerc (place des douves -passage à niveau). On sait que les feux rouges sont sources de pollution car les véhicules stagnent en attendant le feu vert. Pourquoi cet aménagement n'est-il toujours pas programmé, la circulation devenant par ailleurs plus fluide ? Plan ci joint du schéma directeur de l'époque Par ailleurs volontaire pour participer à des groupes de travail (retraité)

Suite à un questionnement sur la réalisation d'une voie piétonne entre l'arrière du cinéma Le Connétable et le parc d'activités de Tabari il m'a été fait la réponse suivant de la Ville de Clisson le mois dernier : "En premier pour le cheminement vers la ville s'engage dans la transformation de la portion située entre le cinéma et la rue des Rosiers. La 1ère phase qui consiste en la transformation des espaces situés entre le city stade et les jardins familiaux débute dans quelques semaines. Les études se poursuivent pour notamment l'éclairage de cette nouvelle voie verte qui sera réalisée en 2021. Pour la partie située au-delà de la rue des Rosiers, c'est l'AGLO qui a la compétence, s'agissant d'une zone d'activité économique. Les discussions sont en cours avec les différents propriétaires." Je m'étonne à ce sujet que la clôture qui a été installée à l'occasion des travaux de réhabilitation des anciens hangars Delaroche ferme cette voie destinée à être d'un accès libre (voir photo ci jointe) Merci en conséquence de bien vouloir de la même façon me tenir au courant de l'avancement de vos "discussions"

Dans l'axe 3 «Se déplacer sobrement», le PGD est le document de référence. Hors, à ce jour, aucune action concrète n'a été réalisée pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture en dehors des pôles de centralité. La mise en œuvre du schéma « vélo » en zone rurale reste anecdotique, et des lignes de transport en commun n'existent que pour quelques communes proches de Clisson

Réponses apportées

i La création des pistes cyclables fait partie du schéma vélo de l'Agglo validé en 2019, connaît une mise en œuvre progressive sur une période de 10 ans.

Pour répondre aux différentes contributions, le Programme Global de Déplacement de Clisson Sèvre Maine Agglo prévoit :

- La mise en place d'un service de location de vélos et des aides financières pour l'achat de vélo
- L'élaboration de schémas des modes actifs au niveau des communes pour les piétons,
- De travailler en concertation avec les associations et les usagers
- De communiquer sur les services existants.
- De réfléchir à la mise en place de navettes à destination des principaux pôles générateurs de déplacements.

Concernant les demandes d'aménagement spécifiques (passages pour piétons et de remplacement de feux tricolores), le PCAET n'a pas vocation à entrer dans ce niveau de précision.

Action 2- Définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics

CONTRIBUTIONS

Interdire le centre-ville pour les véhicules les plus émetteurs de gaz à effet de serre

Réponses apportées

i L'action « réinterroger les fonctions du réseau routier » du Programme Global de Déplacement de CSMA prévoit de définir une stratégie homogène et cohérente de limitation des vitesses de circulation automobile ainsi que de réguler les flux liés aux transports de marchandises en lien avec les acteurs économiques.

Action 3- Intégrer la proximité dans la planification du territoire

CONTRIBUTIONS

Intégrer les volets air-climat-énergie dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et d'aménagement du territoire (cahier des charges des lotissements, ZAC)

Réponses apportées

 Le volet Air-climat-énergie fait partie intégrante des documents d'urbanisme.

 L'élaboration d'un cahier des charges « type » pourrait constituer un outil pour les collectivités, tout comme un accompagnement pour assurer une meilleure prise en considération de ce cahier des charges par les aménageurs. Ce point n'amène pas de modification du PCAET mais constitue un point de vigilance dans l'accompagnement des collectivités du territoire.

Objectif 2 - Mailler le territoire dans une logique d'alternatives à la voiture individuelle (PGD)

Action 1- Faire évoluer l'offre de transports collectifs.

CONTRIBUTIONS

Penser de nouveaux circuits de transports en commun pour relier les villages aux centres bourgs et les communes de l'agglomération entre elles, notamment à destination des jeunes du territoire et des plus anciens, afin de lutter contre leur isolement.

Réduire les transports en communs (cars scolaire) par un arrêt unique côté gare de gorges pour les lycées, ce qui favoriserait la circulation matin et soir et donc une réduction notable de gaz à effet de serre.

Valoriser le réseau de transports en communs

Créer un parkings relais covoiturage.

Mettre en place des navettes électriques gratuites pour se rendre dans les agglomérations, notamment les jours de marchés à Clisson (principe identique à celui des stations de ski par ex) avec deux allers et retours matin et après-midi. Pour optimiser le timing et les déplacements, prévoir par ex un second passage une heure et demi après le premier pour récupérer les personnes qui ont déjà réalisées leurs emplettes. Créer une carte de circulation de la navette entre les différentes agglomérations sur le modèle d'un plan de métro ? Cela limiterait les GES générés par les véhicules des citoyens et améliorerait ainsi la qualité de l'air.

Développer l'auto partage en valorisant notamment ceux qui utilisent des véhicules « propres » (par ex, une clef de lavage Astikoto offerte par trimestre).

Réaliser un état des lieux des déplacements effectués par les habitants. A partir de cet état des lieux, bâtir une nouvelle offre de transport collectif (ex Clisson-> Le Pallet -> Parking busway Vertou pour ceux qui travaillent sur Nantes).

Création d'un service de bus pour relier les communes via quelques quartiers isolés (sans voiture comment aller au centre postal de Mouzillon pour une lettre recommandée ou à Vallet pour retirer une carte nationale d'identité ?)

Réponses apportées

i Le Programme Global de Déplacements prévoit dans son plan d'actions de :

- Développer des navettes vers les pôles (Clisson, gares, Nantes),
- Développer la communication sur les services

Une réflexion doit être menée par l'Agglo pour le développement de l'autopartage. Les élus réfléchissent également à revoir les circuits de transports scolaires et étudier la centralisation sur quelques points d'arrêts.

Action 2- Réinterroger les fonctions du réseau routier

CONTRIBUTIONS

Le projet AMAZON à Montbert impactera cette commune mais aussi notre agglo Clisson Sèvre Maine et au-delà notre région par les nuisances de transport générées. Le site envisagé se trouve en limite de notre agglo qui en supportera directement une grande partie des effets. Plus généralement ce type d'entreprise mondialisée concourt gravement à la détérioration du climat. Amazon est destructrice d'emplois et provoque par sa politique fiscale un appauvrissement des états et donc de nos services publics. Les emplois qu'elle promet de créer sont des emplois précaires non qualifiés. Il est donc important que l'Agglo prenne position contre ce projet d'implantation dans les plus brefs délais.

Réponses apportées

i La note de réponse aux contributions au PCAET n'est pas le lieu pour prendre parti sur ce projet. Une réponse a été apportée du Président de CSMA au collectif de citoyens.

L'action « réinterroger les fonctions du réseau routier » du Programme Global de Déplacement de CSMA prévoit de définir une stratégie homogène et cohérente de limitation des vitesses de circulation automobile ainsi que de réguler les flux liés aux transports de marchandises en lien avec les acteurs économiques.

Objectif 3 - Accompagner les habitants dans leur(s) mobilité(s) (PGD)

Action 1- Elaborer un plan de communication

CONTRIBUTIONS

Inciter à utiliser des moyens de transports doux ou partagés, notamment pour les trajets domicile-travail

Politique d'achat en ligne : Encourager le recours aux points relais plutôt qu'à la livraison à domicile (Atomisation des points de livraison). Encourager le recours aux achats groupés (Atomisation des livraisons). Limiter le recours aux "livraisons instantanées" en un jour ouvré. Cela favorise la circulation de camions peu chargés et donc augmente les flux logistiques. Limiter les achats en ligne de vêtements (taux de retour très élevé, jusqu'à 50%, et donc impact logistique non négligeable). Développer le nombre de points relais disponibles.

Réponses apportées

i Le Programme Global de Déplacement de l'Agglo prévoit dans son plan d'actions d'inciter et d'accompagner les entreprises et les collectivités à réaliser des plans de mobilités. L'Agglo a engagé en 2021 l'élaboration de son Plan de Déplacement d'Administration.

Action 2- Mobiliser des relais pour accompagner la mobilité des habitants

CONTRIBUTIONS

La mobilité a été identifiée comme un enjeu de l'agglo pour entrer dans l'ère de la transition énergétique. Les déplacements domicile-école représentent peu de distance (pris individuellement) mais multipliés par 288 trajets/an/écolier et par le nombre d'écoliers de l'agglo, le bilan carbone ne semble pas négligeable. Comme l'indique le plan d'actions, il apparaît important de travailler la question des déplacements inférieurs à 3km en favorisant notamment l'écomobilité scolaire : 1/ Permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité à pied ou en vélo est une priorité. 2/ Pour les plus éloignés des écoles, le service de transport scolaire est une manière de réduire l'utilisation de la voiture individuelle et de limiter les besoins de parking, souvent problématiques, aux abords des écoles. Néanmoins, favoriser l'adhésion d'une majorité aux transports collectifs, passe par l'amélioration du niveau de service : SÉCURISATION, ENCADREMENT des enfants. A ce jour, les enfants transportés dans les cars sont livrés à eux-mêmes. Le seul adulte référent est le chauffeur dont le rôle est de conduire en toute sécurité et non de gérer un groupe d'enfants. L'accompagnement des enfants par la présence d'un adulte, en plus du chauffeur, leur permettrait d'être en sécurité et de connaître un environnement plus rassurant. Une enquête réalisée par les parents d'élèves des écoles de Gorges en 2019 avait fait ressortir que 72% des non utilisateurs seraient prêts à utiliser le service si la sécurité et la prise en charge des enfants et notamment des plus petits étaient améliorés. Les parents ont remonté que des accompagnateurs seraient nécessaires pour systématiser le port de la ceinture, gérer les incivilités, prendre en charge les plus petits pour la gestion des montées et descentes des cars selon planning/présence ou non de l'adulte responsable à l'arrêt. Pour rappel, des enfants de 3 ans se retrouvent, sans adulte, bloqués dans un même espace que des enfants de 10-11ans (les comportements ou propos de

certain ne sont pas toujours en adéquation avec la présence d'enfants plus jeunes ou plus vulnérables). Sans accompagnateur autre que le chauffeur, les enfants n'ont pas de référent adulte « médiateur » pour être protégés ou pour se livrer dans le cas d'incidents.

Rendre obligatoire par arrêté municipal les plans de mobilité pour toutes les entreprises et toutes les collectivités.

Réponses apportées

i Le Programme Global de Déplacement de l'Agglo prévoit dans son plan d'actions d'inciter et d'accompagner les entreprises et les collectivités à réaliser des plans de mobilités. L'Agglo a engagé en 2021 l'élaboration de son Plan de Déplacement d'Administration.

Développer l'éco-mobilité scolaire figure également dans le Programme Global de Déplacement de l'Agglo avec pour volonté d'accompagner au sein des établissements scolaires le cursus « éco-mobilité » et inciter à la réalisation de Plans de Mobilité Scolaires, visant à modifier durablement les pratiques de déplacements à destination des établissements scolaires, en sensibilisant les élèves et leurs parents.

La prise en charge financière des accompagnateurs dans les cars scolaires relève de la compétence communale. Si la commune souhaite mettre en place un accompagnement, les services de l'Agglo adaptent au mieux les circuits scolaires pour faciliter la montée et la dépose des accompagnateurs.

Action 3- Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques

CONTRIBUTIONS

Créer un système d'information numérique permettant aux covoitureurs de communiquer entre eux.

Mettre en place un portail unique permettant de savoir à tout moment, rapidement et simplement, quels sont les moyens et dispositifs existants sur le territoire ComCo Clisson.

Réponses apportées

i Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques constitue un des objectifs du Programme Global de Déplacements de l'Agglo pour accompagner les habitants dans leurs mobilités.

Objectif 4 : Développer une mobilité décarbonée

Action 1- Faire évoluer le parc de véhicules vers des carburants alternatifs

CONTRIBUTIONS

Harmoniser la flotte de véhicule existant et faire tendre l'ensemble vers des véhicules légers.

Disposer de véhicules électriques (2 ou 4 roues) au sein de chaque commune de l'agglo avec un principe d'abonnement comme dans les grandes villes françaises afin de limiter l'utilisation de véhicules plus

polluants dont nous disposons à domicile, pour satisfaire de petits déplacements occasionnels (pour aller faire les courses notamment).

Réponses apportées

i Une réflexion doit être menée par l'Agglo pour le développement de l'autopartage.

Faire évoluer la flotte de véhicules vers des carburants à faible impact et les formations à l'éco-conduite ont été envisagés dans le plan d'actions du PCAET pour les collectivités.

Action 2- Développer les espaces de travail partagé

CONTRIBUTIONS

Développer des lieux simples et fonctionnels de co-working/télétravail pour les citoyens n'ayant pas de bureau décent dans leur logement.

Réponses apportées

i Cette action fait partie du PCAET et correspond à la fiche action de l'axe 3 « se déplacer sobrement sur le territoire », Objectif 4 développer une mobilité décarbonée » - action 2 « développer des espaces de travail partagé » qui vise à accompagner les projets de création d'espace de travail partagé pour inciter les entreprises à développer le télétravail.

Une réflexion est en cours à l'Agglo pour développer les espaces de travail partagé et de télétravail.

AXE 4, AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Objectif 1 – Accompagner la rénovation de l’habitat.

Action 1- Déployer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique

CONTRIBUTIONS

En lien avec la plateforme de la rénovation énergétique, communiquer sur les fournisseurs d’accès à l’énergie renouvelable tel qu’Enercoop. Cela permettrait de lier les deux actions, à la fois de rénovation énergétique de l’habitat et de la consommation d’énergie (et la question de sa réduction). Par ce biais, communiquer également sur les éco’gestes qui permettent de réduire la consommation d’énergie. Les citoyens ne sont pas toujours bien avisés de ces nouveaux modes de consommation d’énergie. Il faudrait peut-être envisager des ateliers ou conférences avec des intervenants type Directeur Régional d’Enercoop, ou entreprises dédiées au conseil et au diagnostic en matière de rénovation énergétique (Sobre énergie ?) ou l’Ademe. Personnellement, j’ai souscrit à Enercoop il y a un an et demi et je vais déjà bénéficier d’une baisse de tarif à compter du mois prochain. Au départ, mon prélèvement a seulement été majoré de 5€ par rapport à celui d’EDF. A terme, ils vont se confondre en sachant que mon énergie est renouvelable et qu’elle favorise les producteurs locaux.

Dans le plan d'action, axe stratégique 4, il n'est pas fait état du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par la Région en tant que porteur associé et chef de file de cette thématique au côté de l'ADEME ni en outils, ni en partenariat. D'importants financements et outils d'accompagnement sont à la clé. Il n'est pas fait état non plus de calendrier ou même de notion de priorité. Pourtant les campagnes de com et les programmes nationaux (Ma prime renov') crée de la demande. Alisée

ne va pas pouvoir tout absorber... il faut rapidement organiser l'offre locale d'accompagnement de ces porteurs de projet.

Multiplier les permanences de l’espace Info Energie pour les particuliers en amont de leurs projets.

Comme l’ont déjà fait plusieurs communautés de communes du 44, Il est temps que l’Agglo aille plus loin dans l’accompagnement des ménages pour une rénovation énergétique globale et pertinente du parc de logements anciens. Les permanences ne suffisent pas. Les aides à la rénovation énergétique proposées par le gouvernement sont intéressantes mais ont besoin d’être complétées au niveau local. En effet, les ménages ont besoin de diagnostic pour faire des rénovations performantes et non pas des petits gestes aux impact limités. De plus, le reste a charge est décourageant pour les très modestes qui malgré les aides ne peuvent pas avancer l’argent en attendant d’être remboursé par l’Anah ou ma prime renov. Les personnes âgées sont submergées d’appels d’entreprises peu scrupuleuses profitant de cette manne financière.

Pour pallier à cela, des dispositifs comme Doremi sont très intéressants. Mais déjà, la mise en place d’accompagnement par des associations telle que Soliha ou les espaces info énergie pour la réalisation de diagnostics, l’accompagnement pour le montage financier et un complément aux aides existantes serait judicieux pour garantir des rénovations performantes et accessibles à tous.

Aide à la rénovation énergétique. Isolation par extérieur par exemple. Aide à la mise aux normes assainissement.

Réponse apportée

 Les contributions correspondent aux objectifs de l'action 1 « déployer une plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique ».

Le programme SARE constitue bien un outil de financement de la PTRE, non mentionné dans le plan d'actions finalisé en décembre 2019 date à laquelle le programme SARE n'était pas encore déployé.

 La Région, l'ADEME et le Département seront mentionnés dans la fiche action comme partenaires.

Action 3- Inciter à la réalisation d'audit énergétique à destination des particuliers

CONTRIBUTIONS

Audit énergétique global - créer des solutions lowtechs pour économiser de l'énergie (constructions poêles de masse, chauffages solaires, etc.) et upcycler

Réponse apportée

 La contribution correspond aux objectifs de l'action 1 « déployer une plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique ».

Action 4- Accompagner les projets de construction et de rénovation pour atteindre des objectifs de performance "très basse consommation" ou "passif"

CONTRIBUTIONS

VOLET ENERGIE. Entrée en vigueur en décembre 2012, la directive européenne sur la performance énergétique proches de zéro (« nearly zero energy building » ou NZEB) fixait 2020 pour que les pays membres traduisent dans leurs réglementations nationales l'objectif de "bâtiments quasi passifs" pour toute nouvelle construction. La RE2020 qui devait y répondre à partir du 01/01/21 est repoussée au 01/01/22, son indicateur BEPOS qui permettait de répondre à l'objectif NZEB vient d'être officiellement abandonné et les seuils échelonnés jusqu'en 2031... En résumé, les objectifs initialement ambitieux sont, au mieux, reportés, mais probablement plus dénaturés ! Pourtant, il existe un moyen simple, éprouvé d'être ambitieux dès maintenant : le label allemand PassivHaus (aussi bien pour le neuf que la rénovation, pour tout typologie de bâtiments) permet d'être au niveau NZEB et ce, depuis déjà 30 ans (lancé en 1991). Des Bureaux d'Etudes, des architectes français ont été formés à ce label et l'appliquent déjà ! Plusieurs territoires sont déjà PassivHaus : quartier de La Fleuraye à Carquefou (le plus grand d'Europe), Rennes Métropole qui n'octroie ses aides que sous réserve qu'un quota soit PassivHaus, etc. DONC tout est en place : le PCAET pourrait porter ce niveau PassivHaus sur notre territoire (label certifié ... ou non

Réponse apportée

 L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est un des objectifs majeurs du PCAET. Concernant le niveau de performance à atteindre, il existe plusieurs référentiels ou labels. Quelques bâtiments du

territoire ont été construits avec une approche E+C- (énergie positive, moins de carbone).

Il faudra se poser la question du référentiel à utiliser pour les bâtiments existants et les bâtiments neufs.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est un objectif de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (axe 4, objectif 1 action 1 du PCAET).

Action 5 - Inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur

| CONTRIBUTIONS |
|--|
| Sortir du chauffage au fioul sur tout le territoire OH CLISSON. |
| Développer les contrats volontaires de consommation conclus avec le fournisseur d'énergie sur la base d'un seuil maximal de consommation, en deçà duquel le prix est bonifié (bonus) |
| Réaliser, systématiquement, les maintenances préconisées par les fournisseurs d'installations techniques (pompe à chaleur, etc.). |

Réponse apportée

 Les contributions viennent apporter des précisions dans les modalités de mise en œuvre de la fiche action « inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur »

Objectif 2- Encourager l'éco-construction

Action 2- Réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique

CONTRIBUTIONS

Dans les PLU, prévoir des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui privilégient une bonne exposition du bâti.

Réponse apportée

 La contribution correspond à la fiche action « réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique »

AXE 5, DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE ET DURABLE

Objectif 1 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation durables

Action 1 - Définir un projet alimentaire de territoire

CONTRIBUTIONS

Dans le descriptif de l'action, il faudrait prévoir de développer la production de produits dans l'ensemble des filières qualité (Label Rouge, AOC/IGP, HVE, ...) et pas seulement ceux en bio. •Il serait judicieux d'insister sur le fait d'encourager la consommation ainsi que l'approvisionnement par les acteurs (fournisseurs, distributeurs, ...) de produits locaux ou de proximité. •Il faudrait insister sur l'importance de mobiliser tous les acteurs qui gravitent autour de l'alimentation et des filières alimentaires. •La condition de réalisation « En visant des objectifs plus ambitieux que les seuils réglementaires pour l'approvisionnement en bio (20 %) et local » est imprécise. Les seuils réglementaires relatifs à la loi EGALIM concernent en effet seulement la restauration collective publique. Quant à l'approvisionnement local, il n'est pas mentionné dans la loi car il se confronte au code des marchés publics. Par ailleurs, la loi demande à intégrer 50 % de produits sous signe officiel de qualité, dont 20 % de bio donc il serait préférable de le mentionner ainsi dans les conditions de réalisation. •Comment les indicateurs de suivi permettent de mesurer l'impact de cette action sur les gaz à effet de serre et sur la consommation d'énergie ?

Créer des poulaillers participatifs, où plusieurs familles se partagent l'entretien du poulailler sur plusieurs semaines, et chacune leur tour récupère les œufs

Offrir des poules aux personnes qui le souhaitent sur preuve de l'achat d'un poulailler ou faire un tour une fois par an et donner le bon pour une ou deux poules a ce moment-là.

Je souhaiterais que nous puissions soutenir la production locale (et respectueuse de l'environnement). Soutenir dans chaque village de l'agg'OH, l'installation de magasins de producteurs.

Plans de ceinture alimentaire et culture des espaces publics bio - Réflexion sur la communication de ce plan - comment rendre clair et accessible toutes ces initiatives

Développer les jardins partagés pour sensibiliser les citoyens à l'agriculture et à la protection de la biodiversité en permettant aussi à des personnes en difficulté de mieux se nourrir.

Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire

Identifier la résilience alimentaire de chaque commune via l'outil CRATER. Cela permet de réaliser un diagnostic précis du système alimentaire local et d'adopter le plan d'action qui convient en termes de besoins par rapport notamment aux pratiques agricoles exercées.

Nous avons tout ce qu'il faut dans nos communes pour pouvoir s'alimenter sainement et correctement, nous devrions faire en sorte que nos habitants achètent local avec bien sûr une bonne traçabilité ... (par exemple en y faisant des petits magasins qu'avec les produits locaux.. où aider les agriculteurs... à venir sur nos marchés)

Priorité à une alimentation plus végétale, de saison, locale et bio (suivant les indications médicales actuelles), pour cela il serait bien de communiquer positivement sur la cuisine végétarienne (mise en avant de cette cuisine : il existe des restaurants gastronomiques végétariens, ateliers, fiches recettes). Les restaurants scolaires et autres collectivités (EPHAD...)

peuvent aussi s'adapter et proposer des menus moins carnés et moins sucrés avec des produits locaux. Le vrai goût de la nourriture pourrait être retrouvé ainsi qu'une cuisine plus bénéfique à la santé.

Favoriser le recours au circuit court pour la restauration scolaire.

Sur le thème de l'agriculture et l'alimentation, sauf erreur de ma part il me semble que la spécificité de la présence des friches viticoles et des délaissés agricoles sur le territoire de la communauté d'agglomération n'est que peu abordée : citée pour l'éco pâturage pour nettoyer ces zones de friches. Ces friches qui sont souvent présentées comme un problème pour le vignoble, pourraient être en fait une opportunité pour ce PCAET. En effet, la réhabilitation de ces friches pourrait contribuer de plusieurs façons aux objectifs de ce PCAET : Axe 5 - circuits courts alimentaires et PAT : Sur ces friches rénovées L'installation de jeunes en production de cultures vivrières ou élevage à destination de la consommation locale pourrait contribuer largement aux actions 5.1.1, 5.1.2 et 5.2.2.

Favoriser la production locale en lien avec des pratiques durables et responsables : création d'une AMAP au sein de l'agglomération, repas dans les cantines avec des produits locaux, accompagner/valoriser les structures en place qui favorisent les circuits courts et l'économie sociale et solidaire (ESAT de Gétigné par ex). Créer un guide des producteurs locaux ?

Proposer des ateliers de cuisine pour développer les bonnes pratiques d'achat telles qu'acheter des produits locaux, frais et de saison, puis réaliser des recettes à partir de ces produits. Sensibiliser sur la nécessité de respecter les saisons (quiz sur les fruits et légumes de saison, pense-bêtes etc) et faire mesurer l'impact de sa consommation (quid d'un éco-repas ? < ou > 1500g/CO2 par repas ? = cf l'association Bon pour le climat et sa calcullette).

Inviter des restaurateurs qui cultivent la cuisine vegan pour informer et développer cette pratique vertueuse pour moins consommer de viande et ainsi éviter les impacts sur l'environnement (GES, réchauffement climatique, cause animale etc).

Communiquer chaque mois les fruits et légumes de saison.

Les études en matière de santé sont formelles : nous consommons beaucoup trop de protéines animales. Ainsi, maladies cardiovasculaires, digestives, cancers... pourraient être évitées en adoptant une alimentation plus végétale. Notre territoire est capable de fournir des aliments de qualité pour la population : privilégier l'élevage plus extensif et les cultures bio. Faire adopter les menus végétariens à la restauration collective (cantines scolaires mais aussi Ephad) et en profiter pour limiter le sucre aux effets très néfastes. Ne plus bétonner les vieux jardins potagers mais les proposer en jardins partagés pour l'échange entre les habitants.

S'assurer de la création de ceintures maraichères autour des pôles.

La problématique de l'alimentation reste importante mais il s'agit surtout d'éducation que ce soit des adultes de tout âge (apprendre à respecter une alimentation de saison et à réduire les consommations impactant l'environnement (viande, fruits exotiques)) ou des enfants dès le plus jeune âge : développement des repas végétarien dans les cantines (augmentation par exemple de la fréquence de ces repas (2 repas par semaine par exemple), utilisation de fruits et légumes de saison et de proximité.

Réponse apportée



Les contributions concernent l'action 1 « définir un projet alimentaire de territoire » de l'axe 5 « développer et soutenir une économie locale et

durable du PCAET mais formulées de manière plus ciblées ou détaillées. La CSMA prend note des observations comme point de vigilance lors de la mise en œuvre du PCAET.

Action 2- Accompagner le changement de pratiques agricoles

CONTRIBUTIONS

La plupart des actions décrites ne sont pas des actions, ce sont des objectifs : on n'explique pas comment on s'y prend concrètement. Certaines auraient mérité des fiches actions spécifiques, comme par exemple le développement de la séquestration carbone, auquel l'agriculture peut contribuer grâce aux plantations de haies, à l'implantation de prairies, ...

- Dans le descriptif de l'action, il est indiqué qu'il faut préparer l'agriculture et la viticulture au changement climatique avec : –L'agroforesterie : cette pratique permet-elle de maintenir l'activité agricole et viticole sur le territoire ? –La limitation des prélèvements en eau, notamment dans le maraîchage : face aux épisodes de sécheresse, l'irrigation est indispensable justement et nécessite des moyens de prélèvements ou de stockage d'eau suffisants pour garantir une production répondant aux besoins des consommateurs. •L'un des moyens de préparer l'agriculture et la viticulture au changement climatique est de faciliter l'irrigation et la protection contre le gel. La condition de réalisation relative à la reprise d'exploitations agricoles n'a pas de lien avec le changement de pratiques. Par ailleurs, compte tenu des difficultés à trouver des candidats pour reprendre les exploitations du territoire, il est important que les terres soient reprises plutôt que de les laisser en friches. •La phrase sur le brûlage des déchets verts est erronée car cette pratique n'est pas interdite en agriculture. •Que signifie « Accompagner les changements de pratiques au-delà du zéro phyto » ? Cela peut être contradictoire avec le souhait de développer les produits de qualité, y compris en bio, qui nécessitent

l'utilisation de produits phytosanitaires. Par exemple aussi, la gestion des boues de station d'épuration sont valorisées par les exploitations conventionnelles et ne peuvent pas l'être par les exploitations biologiques. Tout en accompagnant le changement de pratiques il ne faut pas opposer les systèmes qui sont complémentaires et répondent à une demande. •Il serait judicieux de promouvoir les paiements pour services environnementaux pour faciliter les transitions dans les exploitations agricoles. L'agriculture permet le stockage du carbone par les prairies, les haies, les bandes enherbées, des diagnostics permettent de mettre en valeur cette donnée. Certaines pratiques nécessitent plus de travail mécanique et ont un bilan carbone plus négatif. Il est important d'avoir une approche globale de chaque exploitation, de nombreux paramètres sont à prendre en compte pour évaluer leurs incidences sur l'environnement et limiter leur impact (phytos, vie des sols, stockage carbone, biodiversité, circuits courts,).

Le développement du maraîchage non respectueux de l'environnement m'interroge. Certes, l'alimentation, notamment des grandes villes, dépend de cette production. Néanmoins, je reste perplexe quant à l'utilisation de plastique (y compris de bio plastique) dans les champs dans des quantités impressionnantes. De même, la construction d'immenses serres est-elle réellement indispensable ?

Contribuer au changement des pratiques agricoles à mon avis doit faire partie des priorités. Les objectifs étant de réduire l'utilisation des pesticides et l'utilisation de la ressource en eau. Encourager l'installation d'agriculteurs bio en mettant à disposition des terrains permettra de fournir les cantines scolaires.

Interdire l'usage de pesticides pour les cultures à proximité des écoles. -

Pour ce qui est de l'agriculture : le respect de la réglementation en matière de la limitation de produits phytosanitaires serait déjà bien. Ensuite, afin de capter le carbone : le passage à l'agroécologie doit être envisagé avec beaucoup de pédagogie et d'accompagnement de la population afin qu'elle comprenne la voie suivie par l'agriculture.

Favoriser l'installation d'agriculteurs biologiques

Quand est-ce qu'on développe le bio dans le vignoble ? On est à 10% contre 25% dans le département. Soutenez les installations

Le PCAET positionne des actions sur la transition agricole du territoire. Le territoire comprend actuellement 10% des exploitations certifiées en agriculture biologique. Sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique la moyenne est de 25%. Aussi, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique propose de positionner un objectif à 25 % afin d'atteindre cette moyenne départementale. Pour atteindre cet objectif, un accompagnement technico-économique adapté au contexte territorial pour les exploitations est possible.

Autrement, pour répondre aux problématiques de l'axe 5 «Développer l'économie locale et durable» et de l'axe 7 «Atténuer la vulnérabilité», il existe depuis 2017 l'association «Terres en Vie». Elle rénove les sols des parcelles délaissées après l'abandon de la culture de la vigne, plante des haies. Ces actions permettent la séquestration du carbone et le maintien de la biodiversité indispensable pour la sélection d'espèces dans ce changement climatique. Cette association œuvre également à l'installation de jeunes agriculteurs qui s'orientent vers une production locale et s'inscrivent parfaitement dans une économie circulaire. Cette économie est beaucoup plus économe en énergie que le modèle économique des flux mondialisés. Clisson Sèvre et Maine Agglo pourrait soutenir cette association dans des modalités à définir.

Réponse apportée



Les contributions concernent l'action 2 « accompagner le changement de pratiques agricoles » de l'axe 5 « développer et soutenir une économie locale et durable du PCAET mais formulées de manière plus ciblées ou détaillées. La CSMA prend note des observations comme point de vigilance lors de la mise en œuvre du PCAET.



L'agriculture contribue à la séquestration du carbone par certains usages (prairies, haies,...). La question de la ressource en eau et son utilisation raisonnée deviennent un enjeu majeur, compte tenu de la succession des épisodes de sécheresse et de leurs impacts sur les activités agricoles. Cette question interroge également l'entretien des espaces verts publics. L'adaptation des pratiques culturales doit être encouragée pour limiter le recours à la ressource en eau mais cela ne sera pas suffisant pour pouvoir maintenir une production agricole locale diversifiée, contribuant à l'alimentation du territoire. D'autres solutions seront à étudier, en concertation avec les acteurs concernés.

La question de la reprise des exploitations a un lien indirect avec le changement de pratiques. S'il est effectivement essentiel de trouver des repreneurs, la reprise d'une exploitation peut également s'accompagner d'un changement de pratiques (ex : installation en agriculture biologique, agro-écologie, ...).

Le brûlage des déchets verts n'est pas formellement interdit s'ils sont issus de l'entretien de l'exploitation agricole ; toutefois, cette pratique (interdite pour le grand public) dégrade la qualité de l'air. Il est donc intéressant d'encourager l'agriculture à trouver des alternatives au brûlage des déchets verts, tout en anticipant une éventuelle interdiction qui pourrait être prise par Arrêté Préfectoral.

« Accompagner les changements de pratiques au-delà du zéro phyto » : cette formulation visait, en d'autres termes, à accompagner également des pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement, autres que le zéro-phyto (agro-écologie, développement d'espèces auxiliaires,)

Il est précisé que l'association Terres en Vie est un acteur du territoire.

Objectif 2 : Développer une économie circulaire

Action 2- Créer un réseau local dans l'économie social et solidaire

CONTRIBUTIONS

L'économie circulaire : - créer des « Repair café » pour favoriser la réparation des appareils électroménagers, les outils etc. - organiser un événement du type « salon du vintage » (friperie, ameublement etc.) - identifier un « référent » dans chaque commune, dédié au développement durable et à l'économie circulaire pour coordonner les actions avec les ressourceries disponibles et autres organisations type Emmaüs. - communiquer sur les lieux type ressourceries au sein de l'agglomération. - favoriser la récupération au sein des déchèteries des biens pouvant encore avoir un usage plutôt que de les mettre dans le tout-venant (espace dédié ?), notamment les livres, le mobilier etc.

Réponse apportée :

 Le Repair Café du Vignoble Nantais œuvre sur le territoire depuis 2016, offrant un rdv par mois sur une commune.

Un réseau des acteurs de la récupération existe également « Les Récuper'acteurs du Vignoble Nantais » qui organise une fois par an un évènement sur la récupération et le réemploi.

Action 4- Poursuivre les actions de réduction des déchets

CONTRIBUTIONS

Réintégration d'un "apothicaire local" production de produits d'entretiens, lessive, savons, dentifrice

Uniformisation des consignes - bouteilles (des productions locales) - boites (pour toutes les livraisons et nourriture a emporter) - ramassage - Objectif diminuer les déchets

Création d'un low tech lab / atelier de réparation - les objectifs : avoir le réflexe de faire réparer plutôt que racheter

Compost de l'agglomération/ Plateforme accès libre

Il faudrait aider les gens à fortement diminuer les déchets en incitant les grands enseignes à diminuer leur packaging. Et en montrant aux habitants la démarche et l'intérêt pour la planète et pour leur facture. Ils seront plus intéressés par la diminution de la facture. C'est plus réel et c'est bien dommage. Moi j'ai diminué mes déchets pour diminuer aussi ma facture et après on découvre des gens qui nous expliquent encore plus pour aller encore plus loin. C'est un travail d'équipe mais quand je vois les sacs jaunes qui débordent sur ma commune je me dis que les habitants n'ont pas compris. Il pense que c'est mis au recyclage donc ça sera recyclé. Peut-être faire une exposition dans la ville pour expliquer le trajet des déchets et leur valorisation s'il y en a. On diminuerait la consommation de pétrole et de plastique que l'on retrouve partout par terre.

Bonjour, Je suis effarée par le gaspillage de papier en communication : publications mensuelles sur papier glacé, calendrier pour la collecte des déchets... Tout cela pourrait être plus efficace : par exemple, à Vieilleville, un simple feuillet avec le compte rendu intégral du conseil municipal et deux fois par an, un bulletin avec vie associative, état civil... avec peu de

photographies. Tout ça multiplié par le nombre de communes, ce ne doit pas être négligeable

Concier les associations d'usagers sur le sujet de la gestion des déchets et de leur réduction à la source.

Axe 5 - réduction des déchets - l'utilisation de déchets verts et des biodéchets compostés pour l'apport de matière organique à ces terres en friches contribuerait également à l'action 5.2.4, sans parler de la diminution du transport routier de ces types de déchets.

La gestion des déchets organiques : mettre en place un partenariat avec la « tricyclerie » pour informer et former les citoyens à la gestion et le réemploi des déchets de manière à bénéficier d'un compost local à moindre prix que l'on pourrait réinvestir dans nos potagers d'une part et d'autre part à limiter le nombre de levées des poubelles et par voie de conséquence le coût pour leur gestion par l'agglo. Sans compter de l'impact positif que cela aurait sur la biodiversité et les GES.

Favoriser le recours à la double SIM plutôt qu'à un second portable "PRO".

Suite à un petit tour à la déchetterie de Clisson où des objets fonctionnels et en état se retrouvent dans les bennes à ordures, je me permets de vous faire part d'une découverte. Il s'agit du SmicVal market de Vayre une sorte d'association entre la déchetterie et la Récupérette de Clisson que vous pouvez découvrir ici <https://youtu.be/2NMmMYB0wHo> Le fait de réunir ces deux services sur un même site permet que chacun se pose la question de ses déchets sans avoir à aller à deux endroits différents qui ont des horaires différents. Je ne sais pas si un tel projet serait adaptable chez nous mais je ne peux m'empêcher de partager cette piste.

Réponse apportée :

 Un certain nombre d'actions sont déjà réalisées par la CSMA sur la prévention des déchets pour lesquelles il est nécessaire de porter à connaissance des habitants en améliorant la communication, notamment en lien avec les communes : production de produits d'entretien écologiques, sensibilisation à la réduction des emballages,

Concernant le compostage, les composteurs collectifs ont été victimes de leur succès, une réflexion est en cours pour expérimenter la collecte de biodéchets en partenariat avec Compost In Situ, sur 6 sites de la CSMA et Terres en vie, pour une valorisation locale.

Une réflexion est également en cours autour des enjeux de la réhabilitation des bâtiments et la récupération des matériaux pour faire en sorte que le déchet ne soit plus un déchet.

Le travail en partenariat avec les associations d'usagers est à développer.

AXE 6, DEVELOPPER LE POTENTIEL ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

CONTRIBUTIONS

Produire sur le territoire, de manière 100% renouvelable, l'ensemble de l'énergie nécessaire au territoire : électricité, gaz, bois

Réponse apportée :

 Ces contributions rejoignent la stratégie du PCAET.

Objectif 1 : Améliorer la connaissance du potentiel du territoire

Action 1 – Réaliser une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire

CONTRIBUTIONS

Augmentation du productible locale en « bois énergie » (plantation de haies et forêts-jardins, agroforesterie, préservation et gestions des bois existants, etc.)

 Le descriptif de l'action sera complété pour étudier le potentiel de développement du bois-énergie. Le développement de cette production répond à des objectifs transversaux de préservation de la biodiversité, de la gestion des déchets et de la production d'énergies renouvelables.

Objectif 2 : Favoriser le développement de la production et la consommation d'énergies renouvelables

Action 1 - Accompagner tous les projets de rénovation et de construction pour intégrer des énergies renouvelables

CONTRIBUTIONS

Correction Action 1 page 81 : L'autoconsommation ne réduit en rien la dépendance au réseau d'énergie. Si le réseau tombe, l'onduleur de votre maison tombe aussi (synchronisation en fréquence de l'onduleur avec le réseau). Les ENR photovoltaïque ne réduisent donc pas la dépendance énergétique. On peut la réduire en réduisant les consommations.

Réponse apportée :

 Réduire la dépendance énergétique et développer l'autoconsommation sont deux objectifs distincts. La réduction de la dépendance énergétique passe notamment par la réduction des consommations qui est l'objet de l'axe 4 du PCAET « Améliorer la performance énergétique des bâtiments ».

Action 2- Développer l'utilisation de l'énergie solaire

CONTRIBUTIONS

Il est question de déployer le photovoltaïque sur les friches : comment cela serait mis en œuvre ? Quoiqu'il en soit, il faudrait prioriser les espaces artificialisés pour ne pas positionner des projets sur des parcelles à vocation agricole qui sont non utilisées de manière temporaire dans certains cas. Sans compter que certaines parcelles peuvent avoir un intérêt qualitatif avéré (AOC par exemple)

Développer la production autonome d'électricité (sans revente à EDF) via panneaux solaires sur bâtiments publics et envisager la même chose pour

particuliers par quartiers ou groupements de foyers. Soutenir les plans d'isolation des logements.

Réponse apportée :

 Le Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble Nantais prévoit, dans une optique d'économie de la consommation de l'espace agricole et la protection des espaces naturels que l'accueil de centrales solaires ou photovoltaïques au sol est exclu.

Développer l'autoconsommation est un des objectifs de l'axe 6.

Le cadastre solaire du Syndicat d'Énergie de Loire Atlantique va être un premier outil de connaissance du potentiel du développement de l'énergie solaire.

L'amélioration de la performance énergétique se retrouve dans les actions de l'axe 4 du PCAET, « Améliorer la performance énergétique des bâtiments ».

Action 4 - Favoriser le développement de l'énergie éolienne

CONTRIBUTIONS

Tout mettre en œuvre pour faciliter le développement de l'éolien malgré les réticences actives de certains. Promouvoir le développement de "la filière hydrogène " à partir de l'électrolyse de l'eau réalisée avec les pointes de production d'énergie photovoltaïques et éoliens (Hydrogène utilisée comme moyen de stockage).

Favoriser le développement de l'éolien : Dans les conditions de réalisation, on pourrait prévoir la réalisation d'un diagnostic dans les exploitations riveraines du projet (en cas de nuisances qui surviendraient notamment sur

l'élevage – Cf. doctrine Chambre d'agriculture), comme c'est le cas pour l'étude des incidences sur la faune, et les riverains.

Excellente initiative, plan d'actions très complet sur toutes les thématiques. Particulièrement sur les stratégies de développement des énergies renouvelables, je suis absolument pour la création d'associations citoyennes, de comités de concertation autour des projets et d'utiliser les plateformes de financement participatif tels que Lendosphère. Le potentiel éolien semble faible sur l'Agglo, mais il est à développer. J'ai un exemple en tête d'accompagnement de projet éolien sur d'autres communes du département : il s'agit de celui de Quilly-Guenrouët pour lequel le porteur de projet accompagne les riverains dans leur rénovation énergétique (en partenariat avec l'association Alisée), afin de favoriser leur implication dans le projet. Il est aussi prévu de proposer la vente locale de l'électricité, avec un fournisseur comme Planète Oui. Plus d'informations sur <https://www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-de-guenrouet/#aperçu-du-projet> J'ai hâte de connaître plus en détails le planning et de m'impliquer en tant que citoyenne dans la démarche territoriale de transition énergétique. Merci,

Réponse apportée :

 Les contributions répondent aux objectifs de l'action « favoriser le développement de l'énergie éolienne ». La CSMA prend note des observations comme point de vigilance lors de la mise en œuvre de l'action.

AXE 7, ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif 1 : Préserver la ressource en eau

| CONTRIBUTIONS |
|--|
| Une attention particulière me semble importante sur la qualité de nos eaux et sa préservation compte tenu de la multiplication des périodes de sécheresse. |
| Préserver la qualité de la ressource en eau |
| Comment améliorer la qualité des eaux de la Sèvre ? Quelles actions sont menées avec les industriels et les agriculteurs ? |
| La qualité de l'eau du robinet se dégrade : goût de chlore, nitrates, résidus de pesticides, de médicaments... Utiliser les méthodes adéquates afin que l'eau ne soit pas nocive pour l'utilisateur. Mais, la ressource en eau est fragile : il serait mieux de ne pas la souiller et l'aider à rester en terre pour les cultures. La plantation de haies fixerait mieux l'eau. Une agriculture plus respectueuse de l'environnement est souhaitable : beaucoup moins de pesticides, pas d'épandages de lisiers (en favorisant l'élevage plus extensif : manger peu de viande mais de qualité à un prix permettant de rétribuer l'éleveur au juste prix de son labeur). Responsabiliser chacun à la ressource en eau : pollution aux microplastiques, aux médicaments et autres produits chimiques, il y a souvent des solutions moins polluantes à pratiquer. |
| Mettre en place des plans de gestion des eaux pluviales dans chaque commune. |
| Etre strict sur la gestion des eaux usées tant en assainissement collectif qu'en matière d'assainissement individuel. |

Ne pas souiller l'eau : faire respecter la législation en ce qui concerne l'usage des produits phytosanitaires et l'épandage des lisiers. Pour tous : limiter l'usage des produits chimiques qu'ils soient cosmétiques, ménagers ou médicamenteux (demander à son médecin des médicaments moins polluants). Nettoyer les rivières et plans d'eau, vérifier et améliorer les systèmes d'épuration. Planter des haies autour des cultures et des prairies afin d'éviter le ruissellement et améliorer l'implantation de l'agroforesterie (et favoriser la biodiversité).

Réponse apportée :

i La qualité de l'eau constitue une problématique essentielle pour le territoire qui est prise en considération par d'autres acteurs du territoire : EPTB de la Sèvre Nantaise, Syndicat Mixte Loire et Goulaine. Chacun disposant de programmes d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le cycle de l'eau est une nouvelle compétence de l'Agglo. La réflexion sur la stratégie est en cours de définition.

Action 1 – Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau

| CONTRIBUTIONS |
|--|
| La multiplication des piscines chez les particuliers ne porte-t-elle pas atteinte à la préservation de la ressource en eau ? Un recensement est-il fait ? Les récupérateurs d'eau réduisent l'alimentation en eau potable mais sont-ils pertinents pour le cycle de l'eau ? Qu'en est-il des réserves d'eau pour l'arrosage des stades ? |
| Veiller à la mise en conformité des entreprises du territoire (ex : Elis). |

Réponse apportée :

i L'impact des piscines sur la ressource en eau n'est pas connu. L'action « Mettre en place un politique globale de gestion de la quantité d'eau » prévoit la réalisation d'un diagnostic de consommations et d'usages comprenant la question des piscines.

La mise en place de systèmes de récupération de l'eau de pluie diminue les prélèvements ainsi que la pression sur le milieu naturel. Ce prélèvement sur la ressource en eau se fait dans la limite de la capacité de stockage. Une fois la capacité atteinte, l'eau retourne directement dans le cycle naturel. L'eau récupérée est en partie utilisée pour l'arrosage du jardin, donc repart dans le cycle naturel, soit pour un usage domestique. Dans ce cas, l'eau récupérée devient de l'eau usagé qui passe par un réseau d'assainissement avant de retourner dans le cycle naturel. Au regard de cette première approche, le bilan quantitatif serait le même.

Action 2 - Encourager la récupération d'eau par les habitants

| CONTRIBUTIONS |
|---|
| Distribution de récupérateurs d'eau (comme certaines communes l'ont fait pour les composteurs) Objectifs - économiser l'eau l'été, notamment pour les potagers |
| Par souci de cohérence, il serait judicieux d'encourager aussi la récupération d'eau, ou la création de retenue collinaires par les agriculteurs pour permettre l'irrigation des cultures. |
| A l'instar de ce qui a été mis en place dans le cadre de l'éco quartier de l'Ardillais à Boussay, proposer aux habitants de l'agglomération d'investir (à prix négocié) dans une cuve à enterrer de 5000 litres pour récupérer et |

utiliser l'eau de pluie pour alimenter le lave-linge, des toilettes ou l'arrosage du jardin.

Réponse apportée :

i L'action visant à encourager la récupération d'eau par les habitants privilégie la communication sur les aides existantes pour la mise en place de ces récupérateurs.

La question de la ressource en eau et son utilisation raisonnée deviennent un enjeu majeur, compte tenu de la succession des épisodes de sécheresse et de leurs impacts. L'adaptation des pratiques doit être encouragée mais cela ne sera pas suffisant. D'autres solutions seront étudiées, en concertation avec les acteurs concernés.

Action 3 – Favoriser l'infiltration de l'eau

| CONTRIBUTIONS |
|--|
| Comment réduire l'imperméabilité des sols ? Il faudrait plus de parkings, allées, stationnements non goudronnés que ce soit pour les collectivités, entreprises et particuliers. |

Réponse apportée :

i La contribution est déjà présente dans l'axe 7 - Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique, objectif 1 – préserver la ressource en eau, action 3- favoriser l'infiltration de l'eau.

Objectif 2 : Préserver la biodiversité et développer la séquestration du carbone

Action 1 - développer l'agro-foresterie et la plantation de haies

| CONTRIBUTIONS |
|---|
| "développer l'agro-foresterie et la plantation de haies" : Dans les conditions de réalisation, « limiter à la filière bois-énergie les déchets d'entretien des haies » est une condition trop contraignante. La mise en place d'une filière locale bois-énergie est dépendante de la valorisation financière de la ressource auprès des exploitants agricoles. Intégrer une notion de contrainte n'est pas judicieux. |
| Axe 7 - Stockage du carbone : apport de matière organique important nécessaire compte tenu de l'historique des parcelles en friches. Possibilité de planter des haies sur les limites des ilots reconstitués. Ces éléments pourraient contribuer aux actions 7.1.3 et 7.2.1. |
| Aider à la création de bois, bosquets, forêts, sur les terrains classés agricoles mais délaissés en tant que tel aujourd'hui comme c'est le cas pour beaucoup d'anciennes vignes sur le territoire devenues de véritables friches sans valeur agricole, agronomique ou forestière. |
| Remettre de la forêt dans le vignoble. Quoi de mieux que l'arbre pour sa noblesse sa beauté sa grandeur, source de biodiversité et de la régulation nécessaire qu'il nous offre concernant le Co2 gaz à effet de serre. |
| La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour l'avenir. La biodiversité est un prestataire de service non négligeable pour tous les aspects de la vie de l'humain (alimentation, santé, bien-être...). Le développement de parcelles importantes (en cultures ou en prés) ne va pas dans le sens de préservation de biodiversité. A l'instar de l'action de certains propriétaires, le replantage de haies est une action "simple" et nécessaire. A |

la fois refuge & source de nourriture pour la faune, mais aussi favorisation des cultures en les protégeant, les haies sont aussi des barrières naturelles contre l'érosion des sols. Pour preuve, une simple observation des dernières grosses pluies permet de comprendre l'importance des haies. Des sols de cultures intensives notamment se sont retrouvés érodés massivement. La terre remplissait les fossés. L'écoulement des eaux n'était plus adapté. Les programmes de replantation des haies sont importants et doivent être financés massivement par la collectivité. Bien sûr, il va s'en dire qu'ils doivent être accompagnés de pédagogie massive auprès des habitants. Cette action est en lien aussi avec la mobilité et les loisirs. Le rachat des chemins de remembrement par les communes ou l'agglomération ainsi que des terrains sont nécessaire afin de développer le réseau de sentier pédestre ou cyclable. Outre la favorisation de la biodiversité, ces liaisons douces permettent de profiter pleinement de la nature mais aussi de se déplacer au sein de nos communes. (Voir contribution "mobilité"). Enfin les espaces paysagers au sein de nos communes, type squares ou parcs, doivent être développés. Avec le changement climatique, et notamment l'augmentation des températures, les arbres dans nos villes permettront de diminuer la température dans les rues et donc les habitations. Nos lieux de vie n'en seront donc que plus agréables. Il est bien sûr nécessaire de coupler cela avec l'isolation de nos bâtiments y compris pour l'été et éviter l'installation massive de climatisation qui ne feraient qu'empirer une situation déjà parfois invivable.

Il est important de préserver notre nature (verdure) de replanter des arbres sur des terrains non utilisés, de mettre en place un moyen d'entretenir le lac des vallées, ... par exemple pour que les animaux aussi vivent en bonne condition ..

Amélioration de la qualité de l'air par une reforestation des zones agricoles (haies, agroforesterie, forêts comestibles, etc),

Améliorer la qualité de l'air et agir pour la biodiversité : planter des arbres d'une essence utile aux oiseaux et insectes, et ne pas faire l'élagage aux

printemps et été au moment de la nidification. Prairies fleuries, haies libres, et éco- pâturage.

Réponse apportée :

 Les contributions répondent à l'objectif de préservation de la biodiversité du PCAET, que l'on retrouve notamment dans l'action portant sur le développement de l'agro-foresterie et la plantation de haies. La CSMA prend note des observations comme point de vigilance lors de la mise en œuvre des actions concernant la préservation de la biodiversité.

Action 2 - développer l'éco-pâturage pour nettoyer les zones en friche

CONTRIBUTIONS

"développer l'éco-pâturage pour nettoyer les friches" : Il est question dans le titre de l'action de nettoyer les zones en friches alors que l'on parle de nombre de m² entretenus dans les indicateurs de suivi. Il paraît plus pertinent de parler d'entretien. Quant aux friches, cela inclut des parcelles où est présente de la vigne qui n'est plus exploitée : cette situation n'est donc pas la plus appropriée pour permettre un nettoyage efficace de la zone. Les moutons ne peuvent pas permettre de remettre en état des parcelles de vignes en friches. •Il faut noter que la Chambre d'agriculture accompagne des exploitations qui ont recours à des moutons pour l'entretien de leurs parcelles : à voir si cela peut servir de références.

Réponse apportée :

 Développer l'éco-pâturage pour nettoyer les zones en friche : les friches étaient entendues comme espaces verts non entretenus. Le titre de l'action sera modifié : « développer l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts publics.

Autres contributions répondant à l'axe stratégique « vulnérabilité du territoire au changement climatique »

CONTRIBUTIONS

Il n'est pas fait mention de la vulnérabilité du territoire aux fortes chaleurs. Je parle ici d'ilots de chaleur. Le PCAET pourrait intégrer le développement de zones ombragées dans les bourgs, favorisant ainsi des températures estivales moins chaudes. Et cela donnerait encore plus de vert à nos bourgs.

Préservation ou création d'ilots de fraîcheur et d'oxygène au sein de l'agglomération,

Limiter l'artificialisation des sols, la minéralisation des espaces publics ; penser des aménagements verts dans chaque projet, pour lutter contre le réchauffement climatique.

Réponse apportée :

 L'impact du changement climatique sur les espaces urbanisés est un élément à prendre en considération dans la construction ou la réhabilitation des quartiers : agir contre les ilots de chaleur, prévenir les risques d'inondations,

L'adaptation au changement climatique de l'urbanisme ne fait pas l'objet d'une fiche-action spécifique. Ces contributions constituent des points de vigilance dans la formation des élus et des agents (Axe 1, Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire, Objectif 1 assurer la gouvernance du PCAET, action 2 former les élus et les agents). Cela peut se concrétiser par un guide des bonnes pratiques sur la qualité des aménagements urbains, présence du végétal,

Autres contributions sur la thématique de la qualité de l'air

CONTRIBUTIONS

Veiller à la qualité de l'air sur le territoire, notamment dans les zones industrielles (veille auprès des entreprises polluantes classées ou non).

Réponse apportée :

 La qualité de l'air ne fait pas l'objet d'une fiche action spécifique, mais un certain nombre d'actions du PCAET y contribuent.

D'une manière générale, la qualité de l'air est suivie par Air Pays de la Loire.

Les activités et les installations, susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, relèvent du régime des installations classées et font l'objet d'un suivi par les services de l'Etat.

CH!



CLISSON, SÈVRE & MAINE **CH!** 15 rue des Malifestes - CS 89409 - 44194 Clisson Cedex - tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne